

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



2025

AVANT-PROPOS

Une obligation réglementaire

La Métropole Rouen Normandie (MRN) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. La Métropole est composée de 71 communes et exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont la gestion des déchets ménagers et assimilés.

À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie doit présenter à son Assemblée Délibérante, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT.

Information et transparence

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie en 2025.

Il permet l'information du public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favorise une prise de conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, et du rôle de chacun dans la gestion locale des déchets.

Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie.

Sommaire

Les chiffres clés

4

Indicateurs techniques

5

Le territoire de la Métropole de Rouen	6
Les actions de réduction et de sensibilisation	7
La collecte – organisation	21
La collecte – bilan	34
Le traitement	35
L'impact environnemental	41
L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	43

Indicateurs financiers

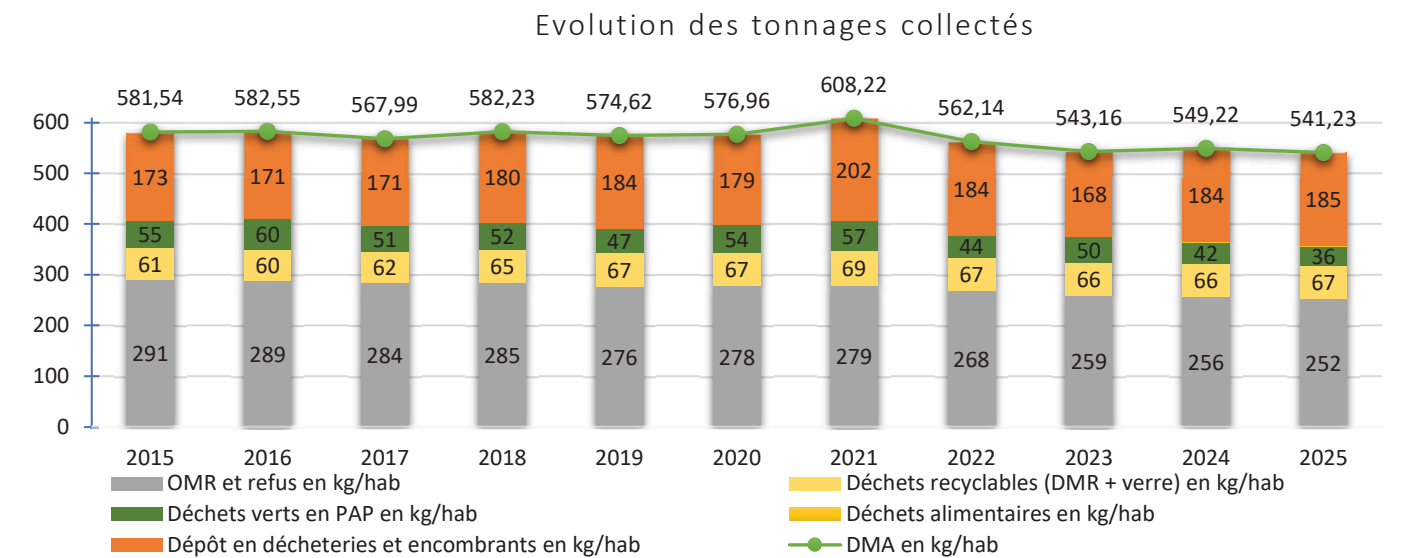
44

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	45
Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2025	47
Comptabilité analytique	50

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA METROPOLE EN C

Indicateurs caractéristiques	2023	2024	2025	Evolution 2023/2024	Evolution 2024/2025
Type d'EPCI	Métropole				
Compétences	Collecte des déchets ménagers et assimilés				
Nombre de communes membres	71				
Population desservie	503 772	504 301	507 654	0,11%	0,66%
Indicateurs techniques	2023	2024	2025	Evolution 2023/2024	Evolution 2024/2025
Déchets collectés (en tonnes)	273 628	276 974	274 760	1,22%	-0,80%
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	129 660	128 385	127 008	-1,0%	-1,1%
Emballages recyclables et papiers (DMR)	22 006	22 233	23 038	1,0%	3,6%
Emballages en Verre	11 103	10 996	10 881	-1,0%	-1,0%
Déchets alimentaires	148	359	554	143,2%	54,1%
Déchets ménagers végétaux en porte à porte	25 032	21 192	18 385	-15,3%	-13,2%
Encombrants et dépôts sauvages	5 273	4 940	5 186	-6,3%	5,0%
Déchets collectés en déchetterie	79 570	88 046	88 621	10,7%	0,7%
Ratios par habitant (kg/an)	543	549	541	1,12%	-1,45%
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	257,38	254,58	250,19	-1,1%	-1,7%
Emballages recyclables et papiers (DMR)	43,68	44,09	45,38	0,9%	2,9%
Emballages en Verre	22,04	21,81	21,43	-1,1%	-1,7%
Indicateurs financiers	2023	2024	2025	Evolution 2023/2024	Evolution 2024/2025
Dépenses de fonctionnement (HT)	60 402 373 €	62 097 624 €	64 954 615 €	2,8%	4,6%
Dépenses d'investissement (HT)	7 706 350 €	9 219 169 €	10 338 636 €	19,6%	12,1%
Coût aidé à l'habitant (HT)	117,11 €	114,28 €	119,25 €	-2,4%	4,3%
Coût aidé à la tonne (HT)	225,13 €	219,49 €	231,38 €	-2,5%	5,4%

NB : Les coûts aidés sont calculés à l'aide de la Matrice de comptabilité analytique ComptaCoût : conformément aux usages de la matrice, les tonnages utilisés ne prennent pas en compte les gravats déposés en déchetterie.



Les variations observées sur les indicateurs techniques et financiers présentés ci-dessus sont commentées dans les différents chapitres de ce rapport.



INDICATEURS TECHNIQUES



Compétences

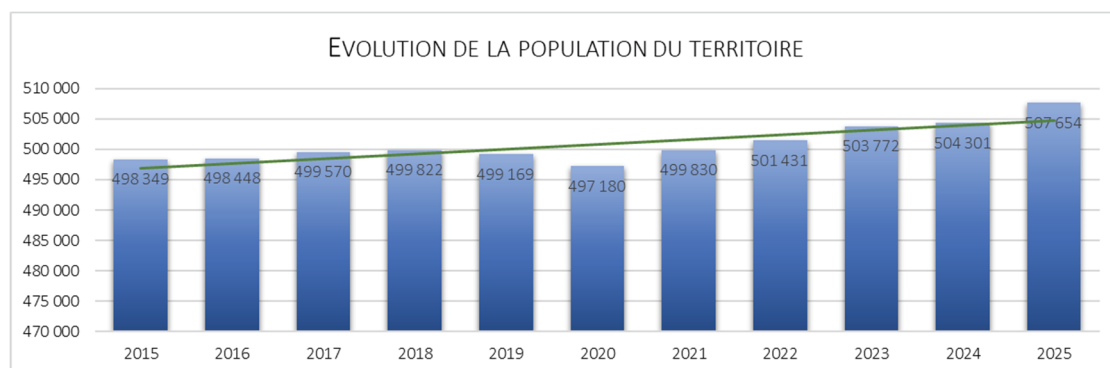
La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. La Métropole Rouen Normandie compte 507 654 habitants (*INSEE, population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025*).

Missions

Assurer au quotidien le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- La politique de prévention des déchets,
- Les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des recyclables,
- La mise à disposition, la maintenance et le nettoyage des équipements de pré-collecte (bacs, points d'apport volontaires),
- La gestion des équipements de proximité (déchetteries).

Evolution de la population



LES ACTIONS DE REDUCTION ET DE SENSIBILISATION

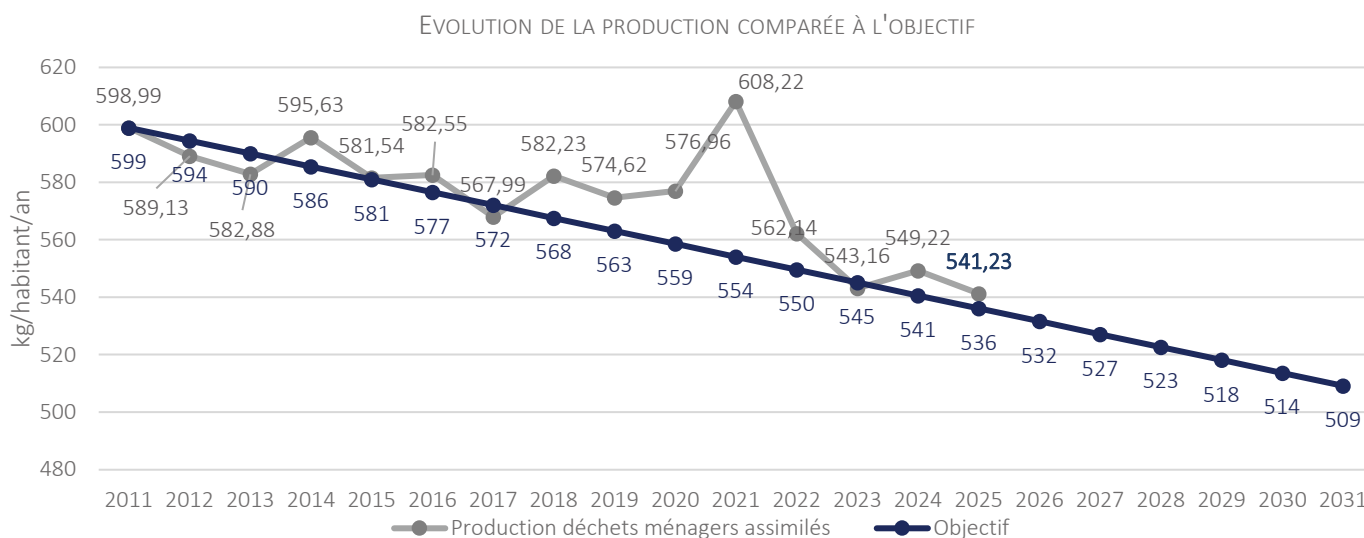
Indice de réduction des quantités de déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15 % en 2030 par rapport à 2010.

La Métropole Rouen Normandie a fait le choix de prendre l'année 2011 comme année de référence pour l'objectif de réduction des déchets. En effet, l'année 2010 correspondant à l'année de création de la CREA avec la fusion de plusieurs territoires, la méthode de suivi des données concernant les déchets est efficiente depuis 2011.

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2011 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2011.

En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de 90,36 (indice de 91,69 pour 2024).



Les tonnages ont diminué entre 2011 et 2025, et leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au sein des DMA est passée de 51,5 % en 2011, à 46,22 % en 2025. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Élargie des Producteurs...) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental. La part des Déchets Ménagers Recyclables (DMR) est passée de 7,2 % à 8,4 % sur cette période (2011-2025).

Les tonnages collectés pour l'ensemble des flux en 2025 confirment la tendance à la baisse amorcée depuis 2022, et se rapprochent de l'objectif fixé par la loi AGECE.

Cette tendance à la baisse s'explique par la baisse des tonnages des ordures ménagères en lien avec la conjoncture économique, ainsi que la réduction des déchets verts collectés en porte-à-porte, favorisés par une gestion à la parcelle grâce aux actions de prévention mise en place.

LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie. Elle consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

La Métropole construit sa politique de prévention des déchets avec le futur plan de prévention « Réduisons nos Déchets à la source ».

Plan « Réduisons les déchets à la source ! »

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rebaptisé Plan « Réduisons les déchets à la source ! ». L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15 % ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes de consolidation du projet. Le dialogue constructif a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2023 et 2024, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGECE et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité. Sa mise à jour réalisée en 2025 sera proposée à l'adoption en 2026.

ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

En parallèle de la construction du Plan « Réduisons les déchets à la source ! », de nombreuses actions de prévention des déchets sont d'ores et déjà menées par la Métropole.

Un écosystème en émergence : l'écosystème COP2030 lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2021, la Métropole accompagne les communes dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire (PAT) dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a permis



d'accompagner les communes de Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Le Mesnil-Esnard, Le Mesnil-sous-Jumièges, Sahurs, Saint-Etienne-du-Rouvray, puis Amfreville-la-Mi-Voie, Bihorel, Bois-Guillaume, Belbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Couronne, Jumièges, La Londe, La Neuville-Chant d'Oisel, Le Petit-Quevilly, Le trait, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-La-Rivière et Saint-Paër.

Trois restaurants privés ont été accompagnés en 2024.

La capitalisation sur les enseignements de ces deux dispositifs a permis de lancer en 2025 une dynamique collective à travers un Ecosystème COP2030 Lutte contre

le gaspillage alimentaire. Dans le cadre de la COP Rouen 2030 et de l'accord de Rouen pour le Climat, ce nouveau réseau d'acteurs a été réuni lors d'une première rencontre organisée le 19 mai 2025, réunissant 60 participants (maires, établissements de santé, associations environnementales, institutions, université, commerçants, GMS, entreprise de restauration collective). L'ensemble des participants a recensé ses besoins pour poursuivre son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, les invités ont également proposé leur vision du programme anti-gaspillage type et fait émerger l'architecture d'un réseau anti-gaspillage alimentaire. Une plateforme de travail collaboratif et d'échanges sur le site <https://www.notrecoprouen2030.fr/> et un agenda de rencontres et groupes de travail collaboratifs sont en cours de construction. Ces supports permettront de partager des actualités, des newsletters, des liens vers des centres des ressources et documents de référence.

Accompagnement des pratiques durables au jardin : réduire les déchets végétaux et les gérer à la parcelle

Lors de la séance du 16 décembre 2024, le Conseil Métropolitain a validé la poursuite, pour trois ans, des dispositifs d'accompagnement des pratiques de jardinage durable et de gestion des déchets végétaux et déchets alimentaires à la parcelle (compostage individuel pour les particuliers, compostage et gestion à la parcelle, soutien à la pratique du broyage pour les particuliers et pour les communes volontaires).

L'animation du réseau *Jardinons !*

A travers l'animation du réseau *Jardinons !*, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce réseau *Jardinons !* vise à :

- Mutualiser l'offre de formation : des formations collectives destinées à la fois au club des jardiniers et aux lauréats Métropole Nourricière (toutes éditions confondues).
- Intégrer une logique de réseau dans chacun des dispositifs d'accompagnement des particuliers : soutien au broyage, compostage individuel, compostage collectif, gestion à la parcelle, publics du Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères...



L'animation du réseau s'appuie notamment sur une plateforme en ligne qui permet des échanges entre membres, acteurs et collectivités. Le module « événements » de la plateforme permet la gestion de la programmation annuelle du réseau (y compris les inscriptions) et offre la possibilité aux acteurs du territoire de relayer leurs actions (événements sur les communes, actions des associations et partenaires...).



Ce réseau est toujours accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables.

Au 31 décembre 2025, le réseau comptait 450 adhérents et a organisé 34 ateliers et rencontres sur l'année.

Le soutien à la pratique du broyage

Une aide à l'acquisition d'un broyeur individuel, sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges élaboré par la Métropole, est proposée aux particuliers depuis 2021. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidant en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

En 2025, 194 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépenses total de 33 808,45 €.

Parallèlement à ce dispositif, 5 communes volontaires (Hénouville, Oissel, Petit-Couronne, Petit-Quevilly et Sahurs) ont bénéficié de la mise à disposition par la Métropole de 2 broyeurs, pour mise en place d'un système de prêt aux habitants, rejoignant les 21 communes déjà dotées depuis 2021.

Le soutien à la pratique du compostage individuel

Une aide à l'achat d'un composteur a été mise en place en mars 2024, à destination des particuliers en habitat individuel, dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires des ménages (loi AGEC). Cette aide, égale à 100 % du prix d'achat d'un composteur en bois (dans la limite de 100 €). Ce dispositif fait suite à l'expérimentation mise en place depuis 2021 par la Métropole.

Le dispositif a permis de soutenir en 2025, 332 foyers, pour un montant total de 30 149,20 € de subventions.

La promotion du compostage collectif

La Métropole est à l'initiative d'un appel à initiatives « compostage partagé » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il leur est proposé un soutien à la création d'un espace de compostage collectif.

Après un état des lieux réalisé au cours de l'année 2024, 51 opérations étaient en fonctionnement sur le territoire au 31 décembre 2024.

Le nouveau dispositif d'accompagnement, entré en vigueur en avril 2025, a permis d'amorcer un travail d'accompagnement de 3 jardins familiaux du territoire vers une gestion à la parcelle de leurs déchets végétaux. La demande concernant l'installation de composteurs collectifs à visée uniquement de gestion du biodéchét tend à disparaître, après avoir connu un pic fin 2023-début 2024, du fait d'une meilleure compréhension de la loi AGEC (pas de "compostage obligatoire").

Détournement des sapins de Noël des flux d'ordures ménagères

Afin d'accompagner les habitants dans le recyclage de leur sapin après les fêtes de fin d'année, la Métropole Rouen Normandie a mis en place quatre solutions, permettant de s'adapter aux besoins de tous les foyers.

Au choix, les habitants pouvaient déposer leur sapin dans l'une des 15 déchetteries de la Métropole Rouen Normandie,



l'amener dans l'une des trois chèvreseries partenaires, bénéficier d'une collecte en porte-à-porte* ou déposer leur sapin dans l'un des 79 points de regroupement mis en place sur le territoire.

Les sapins déposés dans les déchetteries du Trait, de Déville-Lès-Rouen, de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Cléon ont été par la suite donnés à des chèvreseries, fermes pédagogiques, entreprises, et associations du territoire pour nourrir les animaux.

Pour les autres déchetteries, les sapins sont valorisés en compost de même que pour les sapins collectés dans les points de regroupement et en porte-à-porte.

Les animaux des partenaires ont consommé environ 329 sapins, soit près de 4,30 tonnes détournées.

En parallèle, les services de la Métropole ont collecté 120,16 tonnes de sapins, en vue d'une valorisation agronomique.

**Pour les habitants disposant d'une collecte de déchets verts en porte à porte*

Diminuer les fréquences de collecte des déchets verts

Pour transformer les végétaux en ressource plutôt qu'en déchet, le service de collecte des déchets verts évolue progressivement. En 2024, une première phase test a réduit la période de collecte (d'avril à octobre) et la fréquence (une collecte toutes les deux semaines). Le bilan de cette expérience a conduit à ajuster le dispositif en 2025 : la période de collecte a été prolongée jusqu'en novembre, et la fréquence est maintenue à une collecte par quinzaine sur toute la durée.

Le but de cette évolution de service, au-delà des enjeux de sobriété énergétique et d'économie dans un contexte inflationniste, est d'encourager un réel changement de pratique concernant les ressources végétales du jardin.

Accompagner le développement du réemploi des objets et matériaux sur le territoire

Le réemploi des objets et matériaux qui consiste à prolonger la durée de vie et d'usage de ces derniers en leur donnant une seconde vie. C'est également un levier important pour réduire les déchets.

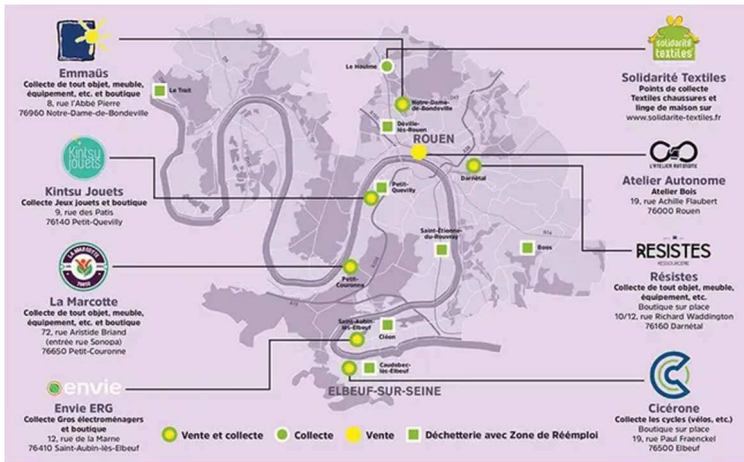
Sur son territoire, la Métropole recense près de 30 structures de L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) autour du

réemploi, œuvrant pour apporter une seconde vie aux déchets des habitants.

Historiquement, la Métropole a développé depuis plusieurs années des partenariats avec les acteurs du réemploi sur projets de collecte en déchetterie, mise en place de bornes de collecte textile dans les espaces publics ou encore collecte d'encombrants en bon état.

Fin 2023, afin de consolider et d'intensifier le développement du réemploi, la Métropole a lancé un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour le réemploi, à destination des acteurs locaux de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) proposant des projets permettant de développer le geste de réemploi des objets et des matériaux des ménages sur le territoire. 15 dossiers ont été déposés par les acteurs du territoire et 11 ont été retenus.

Dès début 2024, deux conventions ont été passées dans ce cadre avec Solidarités Textiles et Cicérone sur les flux textiles et cycles. En 2025 ont suivi six conventions avec Atelier autonome sur le flux bois, Kintsu Jouets sur le flux jeux et jouets, puis pour les acteurs multflux Emmaüs, La Marcotte, Résistes et Envie ERG.



Depuis octobre 2025, sept de nos déchetteries proposent une zone de réemploi : Le Trait, Déville-Lès-Rouen, Boos, Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Cléon et Caudebec-les-Elbeuf. Les flux réemployables sont conservés en fonction de leur capacité de stockage et collectés par les acteurs conventionnés pour s'orienter vers une seconde vie.

De juin à décembre 2025, la Métropole a lancé une concertation des acteurs du réemploi par le biais de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) et du CRAR (Collectif des Ressourceries et Acteurs du Réemploi).

Cette concertation a dressé un état des lieux précis de l'offre de réemploi sur le territoire. Elle a aussi permis de définir des axes stratégiques pour les années à venir, afin de structurer, renforcer et développer cette filière.

Les services poursuivront ces temps d'échanges en 2026 afin de coconstruire les points d'étapes permettant d'atteindre les objectifs de réemploi.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI

Communication



Afin de faciliter les gestes de réduction et de tri pour les usagers, la Métropole Rouen Normandie diffuse chaque année un guide déchets sur l'ensemble du territoire contenant le calendrier de collecte et un mémo-tri qui donne les consignes de tri et les gestes simples à mettre en place pour réduire ses déchets.

Un grand nombre d'outils de communication sont créés et actualisés chaque année pour permettre la meilleure information des usagers. Depuis quelques années, les outils sont maquetés selon une charte "Vintage" qui est le choix d'une concertation citoyenne.

On retrouve par exemple :

- Des outils permettant de réduire ses déchets : étiquette Stop-Pub, guide du compostage et du broyage, guide pratique pour une gestion des déchets du jardin à la parcelle, etc.
- Des outils pour améliorer le tri : Mémo-Tri, habillage des colonnes, etc.
- Des outils destinés aux habitats collectifs : livret des calendriers de collecte, livret des rendez-vous pour les collectes encombrants, affiches pour les consignes de tri, etc.
- Des outils dédiés aux professionnels : guide d'accueil à la Déchetterie du Pré- aux-loups, etc.
- Des outils pour prévenir ou corriger des dysfonctionnements de collecte.

Ces outils sont disponibles sur le site internet de la Métropole ou peuvent être demandés par téléphone au 0 800 021 02

Guide déchets

Distribué dans les boîtes aux lettres chaque année, le guide déchets est l'outil principal de communication vers les usagers concernés par la collecte en porte-à-porte. Il est édité à plus de 150 000 exemplaires chaque année.

Entre décembre 2024 et mai 2025, un questionnaire en ligne a été proposé pour évaluer son usage et l'améliorer. 1 076 citoyens de la Métropole ont participé, permettant de mieux connaître leurs besoins.



Les résultats de ce sondage ont montré qu'il est principalement connu grâce à sa distribution annuelle dans les boîtes aux lettres, complétée par des consultations sur le site internet de la Métropole ou via les relais communaux (bulletin municipaux, réseaux sociaux, mairie). Les usagers l'utilisent surtout pour connaître les dates de collecte et les consignes de tri, deux informations jugées essentielles.

La version papier reste largement plébiscitée, notamment pour son aspect pratique : beaucoup affichent le calendrier de collecte sur leur réfrigérateur ou dans leur espace déchets.

Les attentes des usagers pour un meilleur guide ont pu être identifiées et en partie intégrées pour la version 2025 distribuée en décembre 2025 :

- Précisions des consignes de tri
- Ajout d'informations pratiques (parcours des déchets triés, valorisation, cartes, etc.)
- Clarté et lisibilité : format calendrier annuel, polices et tailles, infographies, etc.
- Maintien de la version papier largement plébiscitée
- Amélioration de la distribution

Les améliorations du guide déchets seront poursuivies pour l'édition 2027.

Application Montri

Depuis 2021, la Métropole développe Montri, une application web et mobile qui propose aux usagers un accès simple et rapide à l'ensemble des services déchets des collectivités.

Cette application a pour objectif de permettre au territoire d'améliorer sa performance de tri et d'optimiser la gestion des déchets en proposant aux habitants un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement...

En 2025, l'application compte 28 683 utilisateurs contre 24 203 en 2024. 2 883 signalements ont été réalisés au cours de l'année, dont 56 % pour des dépôts sauvages, suivi par les demandes de bac (27 %) et les anomalies de collecte (10%).



Le programme Tri-Act, intégré à Montri, afin de récompenser le geste de tri des usagers a été progressivement ouvert à l'ensemble des habitants du territoire de la Métropole depuis mai 2023.

Il est désormais possible de scanner le code-barre de ses emballages recyclables vides pour gagner des points. Ces points donnent accès à un catalogue de récompenses : des chèques cadeaux et des promotions chez les commerçants locaux, des goodies écoresponsables, des tickets de bus, etc. Fin décembre 2025, 4 409 habitants inscrits au programme Tri-Act, et 1 494 utilisateurs actifs ont déposé 1,17 millions de produits au tri depuis le lancement du programme. Les participants sont majoritairement des trieurs

systématiques, mais 23 % des inscrits sont tout de même des trieurs débutants, que le programme a incité à adopter le geste de tri.

Les récompenses les plus plébiscitées sont les tickets de bus 1 voyage, 10 voyages, les chèques cadeaux commerçants de la Métropole (valeur 5 € et 3 €) et les entrées cinéma. Fin décembre 2025, 3 497 récompenses ont été récupérées par les participants, équivalent à un budget de 50 066 € de récompenses, financés par la Métropole dans le cadre de ce programme.

Expérimentation d'une "cravate du tri"



Dans le cadre d'un plan Boost du geste de tri mené en grande partie sur 2022-2023 par la Métropole et le SMEDAR en partenariat avec l'éco organisme CITEO, une cravate de tri a été testée pendant l'été 2024. Cette cravate est un outil permettant de sensibiliser les usagers à la qualité du tri en leur indiquant les erreurs qu'ils ont pu commettre. La cravate est accrochée sur les bacs et sacs de tri qui comportent des erreurs par les agents de collecte et la ou les raisons des erreurs sont précisées à l'aide d'encoches.

Elle a été progressivement généralisée sur le territoire en 2025.

Animation et sensibilisation auprès du grand public

La Métropole intervient auprès du grand public via des sensibilisations pendant des sessions de distributions de sacs au camion et au cours d'événements comme le forum des métiers de l'université ou encore le World Clean Up Day, ainsi que dans les événements du territoire accompagnés. En 2025, ces interventions ont permis de sensibiliser plus de 1 500 personnes (850 personnes en 2024). Elles permettent de créer de l'échange avec les usagers et de leur donner des pistes de solutions et des outils. Dans ce cadre, 771 stop-pubs ont été distribués (131 en 2024) ainsi que 121 guides du broyage et du compostage (209 guides en 2024) et 900 guides déchets (207 guides en 2024) avec le calendrier et le Mémori-tri. La présentation de l'application Montri et la démonstration de son module Tri-ACT a permis d'engendrer 88 téléchargements (128 téléchargements en 2024).



Animations et sensibilisations auprès du public scolaire et périscolaire

La Métropole propose des animations scolaires et périscolaires dans les établissements.

Sur l'année scolaire 2024/2025, les animations suivantes ont été réalisées autour des sujets prévention des déchets et réemploi:

- 20 animations « Compostage » dans le cadre de l'appel à projet « Jardiner autrement », soit 391 élèves sensibilisés,
- Parcours pédagogique « Ma poubelle au régime » : 19 ateliers pour 483 participants
- 2 visites de déchetteries pour 50 participants

La Métropole accompagne également les opérations nettoyage de sites avec du prêt de pinces et la dotation de matériels (gants, sacs OM et DMR, consignes de tri). Ces initiatives sont en majorité portées par des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), des accueils de loisirs ou des structures spécialisées.

21 ramassages déchets ont été accompagnés en 2025 auxquels ont participé 1 210 personnes (en 2024, 26 ramassages ont été accompagnés pour 377 participants).



Accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet Notrecoprouen2030 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux.

Des modules de formation sont proposés aux travailleurs sociaux dont « Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable » : 2 sessions de 3 jours ont été réalisées en 2025 pour 13 participants et « Cuisiner avec des modes de consommation économes » pour 7 participants. La Métropole propose également des animations/ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets, à destination des usagers de ces structures, qui sont menés par des prestataires ou par l'équipe d'animation du service Education à l'Environnement.

386 personnes ont participé à ces différents ateliers organisés au sein de 21 structures sociales. Par ailleurs, la Métropole accompagne quatre structures associatives situées en QPV : la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Région d'Elbeuf, la MJC-Centre social Grieu et la MJC Saint-Sever à Rouen et le centre social Etienne Pernet situé à Bihorel, en labellisant ces structures « Relais des Transitions » et en subventionnant leur programme d'actions à destination de leurs adhérents et du grand public. Plusieurs domaines d'actions figurent dans les programmes d'actions dont des ateliers cuisine anti-gaspillage, ateliers faire soi-même, repair café, troc vêtements/customisation de meubles, vêtements et accessoires...

En 2025, la Métropole a lancé un AAP pour labelliser des structures associatives Relais Vélos. 7 structures ont été retenues et ont été subventionnées pour la menée de leur programme d'actions, toutes proposant des ateliers d'auto-réparation de vélos. Un partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) permet de diffuser 9 lettres thématiques par an auprès d'environ 700 professionnels sociaux abonnés et dans lesquelles sont référencés des guides, brochures, retours d'expériences... pour lutter contre la précarité sous l'angle du développement durable. La gestion des déchets, le jardinage responsable, l'alimentation durable sont autant de sujets qui y sont traités en fonction de l'actualité et des parutions au niveau national comme local. Trois fiches retours d'expérience ont également été diffusées en 2025 afin de valoriser des initiatives locales, dont une dédiée à l'action menée par l'association Les Vagabonds de l'Energie et l'ANDES " Le séchoir solaire solidaire, un outil low-tech contre le gaspillage alimentaire et la précarité énergétique".



Afin d'engager l'ensemble des acteurs dans la réduction de la propreté, la démarche Mon Propre Quartier (MPQ) expérimentée depuis juin 2021 à Rouen, en partenariat avec la Ville. Cette action s'est poursuivie en 2025 sur le quartier Saint-Sever à Rouen (en lien avec le projet de requalification – Future nouvelle gare), et s'est achevée en juillet 2025 dans le quartier centre-ville (et la rue de Louviers) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

L'objectif du dispositif Mon propre quartier vise à minimiser la production de déchets et en améliorer la gestion. À Saint-Pierre-lès-Elbeuf :

Les actions menées en 2024 se sont poursuivies et ont permis de continuer à réduire les déchets du secteur.

11 commerçants (52 % des entreprises du secteur) ont été labellisés MPQ et se sont engagés à travers une charte à mettre en place des actions en faveur de la réduction des déchets et de la transition écologique. Au total 55 nouveaux gestes sont comptabilisés, dont l'engagement à ne pas acheter de produits suremballés parmi les plus sélectionnés. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a labellisé « éco-défis » 11 artisans et commerçants de la commune dont 3 sur le secteur MPQ.

Exemple d'actions menées en 2025 :

- Pour limiter l'utilisation des sacs en papier à usage unique, 180 sacs à pain en tissu ont été distribués aux 3 boulangeries de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf afin d'habituer les clients à adopter de bonnes pratiques quotidiennes.



- 2 cendriers nudge sont installés au niveau de la terrasse d'un commerçant (bar tabac) en centre-ville de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf. Ils contribuent ainsi, de manière pérenne, à limiter la pollution des sols et de l'Oison par les mégots.

- Pour donner accès au tri des déchets au CAP Jeunes, 15 corbeilles de tri sont mises en place dans les différentes salles du local. Les consignes de tri sont inscrites sur chaque corbeille et chaque animateur a été sensibilisé au tri des déchets afin de bien guider les jeunes. Par ailleurs 40 gourdes ont été données à la structure pour réduire les bouteilles en plastique et ainsi la production de déchets.

- 1 ramassage déchets a été organisé à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf avec les enfants du CAP jeunes.

- 15 clous "Ici commence la mer" ont été financés par la Métropole et mis en place par la Ville dans le périmètre MPQ en juillet 2025.

- Lors de la semaine du développement durable, les enfants du CAP Jeunes ont bénéficié de deux ateliers : le 1er pour fabriquer un jeu de société avec du matériel de récupération et le second pour sensibiliser à la biodiversité.



Le bilan de l'expérimentation montre que les commerçants participants ont vu un intérêt commercial à s'impliquer dans MPQ et constatent une légère amélioration de la propreté du secteur.

Rouen quartier Saint Sever :

Une expérimentation supplémentaire est mise en place au sein du quartier Saint Sever et dans le centre commercial : l'utilisation de contenants alimentaires consignés pour la restauration à emporter. Ce projet est soutenu dans le cadre de l'AMI CITEO-Restauration. La première étape de ce projet, qui a débuté à l'automne 2024, a consisté à cartographier les professionnels de la restauration. La deuxième phase du projet a débuté au deuxième trimestre 2025 pour une mise en oeuvre opérationnelle du service auprès des professionnels de la restauration et auprès des entreprises employeuses.

Les commerçants ont été questionnés à propos de leurs habitudes de gestion des déchets. A cette occasion l'expérimentation « Mon propre quartier » et le dispositif « Ici remplissez votre gourde » leur ont été présentés. En 2025, 26 commerces se sont engagés dans l'expérimentation « Mon propre quartier » et ont signé la charte

d'engagement permettant la mise en place de gestes en faveur de l'environnement et déterminant les outils incitatifs fournis dans le cadre de l'expérimentation. Ainsi, 2500 cendriers de poche ont été fournis pour limiter la pollution liée aux mégots, 200 sacs à pain et 990 sacs en tissu limitent les sacs à usage unique. Enfin, les commerces vendant des repas à emporter ont été sensibilisés à la consigne des contenants alimentaires pour les repas à emporter. Cette dernière démarche étant menée avec l'appui de La Consigne Havraise.

Mise en œuvre du plan d'actions Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP)



En 2022, la Métropole a adopté une stratégie et un plan d'actions pluriannuel et transversal «Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire.

Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité :

1. d'accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique,
2. d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques,
3. de préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique,
4. de réduire localement la pollution plastique existante,
5. d'animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens.

En 2025, 22 des 31 actions du programme ont été réalisées et 6 sont en cours de réalisation et 3 ont été supprimées.

Les actions nouvelles mises en place en 2025 :

- La finalisation du kit pédagogique "Ici, commence la mer" : maquette pédagogique (réalisée en 2024), création de pochoirs et conception d'un livre pédagogique
- L'acquisition de 5 000 cendriers de poche floqués "Métropole Zéro Pollution Plastique" destinés à être remis au public lors d'éco-événements, d'interventions au sein de structures sociales ou encore lors d'opérations Nettoyage de déchets. Mis en place depuis mai 2023, le renforcement du dispositif "Ici, remplissez votre gourde" s'est poursuivi en 2025. Au 31 décembre 2025, 75 points d'eau étaient recensés sur le territoire métropolitain (contre 50 points en 2024) et réparties sur 16 communes dont 2 fontaines à eau fixes (devant le Pavillon des Transitions à Rouen et sur l'Espace Accueil Vélos à Elbeuf).

Accompagnement des grands événements à la réduction et au tri des déchets

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets et mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets.

En 2025, la Métropole a accompagné plusieurs manifestations (la Foire Saint-Romain, Rouen Givrée, le tour de France, la solitaire du Figaro Paprec, la fête du ventre), les organisateurs et les exposants ont été sensibilisés aux gestes de réduction et de tri des déchets, et ont bénéficié d'une communication accompagnant l'ensemble des dispositifs de tri et de collecte des déchets prévus sur le temps des événements. Sur la Foire Saint-Romain, les forains ont bénéficié d'un guide pour la gestion de leurs déchets ; des filières de valorisation des huiles alimentaires, du carton et du verre pour les restaurateurs ont été déployés sur le site.

Pour Rouen Givrée, des éco-cups ainsi qu'une laverie mobile ont été installées pour limiter les déchets. Les exposants ont été sensibilisés par l'intermédiaire d'un guide.

Ça se passe chez vous...
Habitants de la Métropole Rouen Normandie

Rouen se prépare à vibrer pour le Tour de France : Soyons acteurs d'un final d'étape Zéro Déchet !

Le mardi 8 juillet 2025, la Métropole Rouen Normandie accueillera l'arrivée de la 4^e étape du Tour de France, reliant Amiens à Rouen. Cet événement d'envergure internationale mettra en valeur notre territoire et promet un spectacle mémorable.

Au-delà de la ferveur populaire et de l'exploit sportif, cet événement est aussi un défi et une formidable opportunité de montrer notre engagement environnemental. Organisation du Tour a déjà pris des engagements forts avec sa charte "C'est mon Tour, j'agit", incitant au tri et à la réduction des déchets en interne. Comment, nous aussi, faire de cette journée un succès sportif et écologique ?

Des conseils simples et concrets pour que passion ne rime pas avec pollution :

Avant le Jour J : Préparez votre kit de supporter éco-responsable	Pendant le Passage du Tour : Adaptez les bons réflexes
✓ Étape 1 : La grande règle d'or ! Ne laissez rien traîner sur le site. Tout a sa place dans votre poubelle. ✓ Étape 2 : Évitez les sacs à usage unique Prévoyez un sac pour transporter vos propres déchets recyclables et vos collègues dans des bacs hermétiques. Il servira également à recueillir les déchets ouverts. ✓ Étape 3 : La cendrière de poche Pour les fumeurs responsables. ✓ Étape 4 : Des transports responsables Utilisez les transports en commun ou le covoiturage pour limiter les émissions de CO₂. ✓ Étape 5 : Limitez les surprises ! Consultez nos informations pratiques en ligne.	✓ Étape 6 : Privilégiez les consommables propres Apportez vos propres gobelets, évitez ceux en polystyrène à usage unique, sur demande recyclé. ✓ Étape 7 : Réduisez les déchets Ce qui est vendu avec nous, doit repartir avec nous. Ne laissons aucun déchet sur notre emplacement, même si un jour quelqu'un est débarrassable. Les déchets de nourriture peuvent attirer les animaux et perturber l'écologie.

L'arrivée du Tour de France à Rouen est une célébration du sport et de notre territoire. Soyons-en fiers et montrons à la France entière que les habitants de la métropole sont en tête du peloton de la transition écologique !



Rouen a accueilli la 4^e étape du Tour de France le 8 juillet 2025. L'ensemble de la manifestation a été accompagnée pour encourager les gestes de réduction des déchets, la propreté et le tri aux points clés du parcours.

Une collecte solidaire de téléphones portables a été organisée en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem sur 3 semaines précédant le passage du tour de France. Ce geste à la fois utile pour la planète et solidaire a permis d'offrir 115 téléphones reconditionnés à deux associations de protection contre les violences intrafamiliales. 119 téléphones ont été collectés autant de ressources préservées. Cet événement a permis de communiquer sur le lien www.jedonnemontelephone.fr pour prolonger le geste en dehors de campagnes de collecte et préserver des ressources.



MEETING INTERNATIONAL SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Pour la quatrième année, le Stade Sottevillais a été accompagné par la Métropole de Rouen pour l'organisation de son Meeting International d'athlétisme, accueillant près de 6 000 visiteurs.

Cet accompagnement éco-responsable s'est poursuivi en 2025, axé principalement sur la prévention et la gestion des déchets : dotation de bacs pour effectuer le tri des déchets recyclables et du verre, action ciblée sur les mégots de cigarettes, formation d'ambassadeurs bénévoles, formation des bénévoles associatifs tenant des buvettes, fourniture de guides de filières de recyclage et d'approvisionnement en circuits courts, sensibilisation au gaspillage alimentaire, installation de fontaines à eau, mobilités douces...

Rouen sur mer a été accompagnée via la mise à disposition de 2 fontaines à eau.

Ainsi, 17 534 litres d'eau ont été distribués, soit 736 kg de plastique évités. Cet événement organisé sur une longue période a permis le changement de comportement des familles venant régulièrement sur le site en revenant avec les gourdes car une solution de pouvoir les remplir était proposée.



Du 30 août au 5 septembre 2025, les quais de Seine ont accueilli le village départ de la 56^e édition de la Solitaire du Figaro – Paprec. À cette occasion, la Métropole et le SMEDAR ont accompagné les exposants et les visiteurs. Un guide de tri exposants a été réalisé et diffusé, accompagnant l'ensemble des solutions de tri mises en place sur l'événement. Près de 500 visiteurs ont été sensibilisés. Une fontaine à eau a été mise à disposition sur la durée de l'événement.

La Fête du Ventre et Rouen à table ont accueilli près de 150 000 visiteurs du 8 au 12 octobre 2025. A cette occasion, la Métropole a sollicité l'association AREMACS pour accompagner l'événement.

Lors des diners des chefs, une collecte des déchets alimentaires a été organisée, avec une sensibilisation des chefs et des étudiants en amont.

Une table de tri, installée Place du Vieux Marché, a permis de sensibiliser les visiteurs.

Un diagnostic complet des déchets produits lors de l'événement a été réalisé, permettant de définir des recommandations pour les prochaines éditions pour réduire et mieux trier.



Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'événements à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un événement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

Depuis 2023, le dispositif permet de mettre à disposition des fontaines à eau et des gobelets permettant de répondre aux enjeux d'accès à l'eau potable, et à la suppression de bouteilles en plastique.

En 2025, des cendriers de poche sont venus compléter les outils mis à disposition des organisateurs d'événements.

Pour 2025, 130 événements ont été accompagnés, soit :

- 431 000 participants sur 36 communes différentes,
- 15 415 gobelets réutilisables distribués,
- 664 carafes à eau mises à disposition sur 19 communes lors de 44 manifestations,
- 44 manifestations avec prêt de fontaines et 45 976 litres d'eau consommés, soit l'équivalent de 60 palettes de bouteilles d'eau et 1 931 kg de plastique économisé.

Sur le même principe d'accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). En 2025, 9 kermesses ont été labélisées éco-responsables pour 3 390 participants.

LE PACTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé l'engagement de la Métropole dans une démarche visant à renforcer ses outils et dispositifs d'éducation à l'environnement et d'accompagnement au changement de comportements à travers l'élaboration du PACTE. En partenariat avec les communes, l'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Le PACTE a aussi vocation à soutenir les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la Cop 21.

Au 31 décembre 2025, 35 communes ont signé la convention PACTE ; la Métropole accompagne les projets communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique. Les communes deviennent ainsi des lieux Relais qui permettent d'accompagner les habitants dans leur propre transition écologique.

En 2022, un appel à projets à destination des communes conventionnées PACTE a été lancé pour accompagner leurs événementiels inscrits dans le cadre d'événements d'envergure nationale ou européenne tels que la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Journée Mondiale des Océans ou encore la Semaine Européenne du Développement Durable. L'accompagnement consiste à renforcer la programmation d'animations via la mobilisation de partenaires "Mon P'tit atelier", à apporter un soutien logistique et pédagogique (prêt de fontaines à eau ou de gobelets via le dispositif de labellisation "Eco-manifestation") et à apporter de la visibilité aux événements communaux via une campagne de communication globale portée par la MRN.

Ce dispositif a permis d'accompagner en 2025, 16 événements communaux dédiés à la réduction des déchets, à la préservation de la Seine et des Océans de la pollution plastique ou encore au réemploi/faire soi-même, dans le cadre de la Journée mondiale des Océans ou encore lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Le Pavillon des Transitions



Ouvert au public depuis le 7 juin 2022, le Pavillon des Transitions est le lieu dédié à la transition écologique en accueillant tous les publics autour d'expositions interactives, d'ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.

En 2025, le Pavillon des Transitions a proposé aux publics l'exposition « Stop les toxiques », qui a fermé ses portes fin mars 2026.

L'exposition a ainsi accueilli près de 36 000 visiteurs, sur 2025.

Tout au long de leur parcours, les visiteurs ont pu être sensibilisés à la réduction des déchets, l'exposition traitant

notamment des conséquences des emballages plastiques sur la santé à travers l'alimentation et les produits cosmétiques et d'entretien et proposant des alternatives via le faire soi-même etc.

Durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Pavillon des transitions a coorganisé un village du réemploi avec l'association Zéro Déchet Rouen ainsi qu'un procès fictif sur l'obsolescence programmée, pour un total d'une centaine de participants.

Le Pavillon des Transitions a organisé diverses animations grand public : ateliers « faire soi-même » (fabrication de lingettes réutilisables, sac de vrac, objet à partir de matériaux de réemploi etc.) ou de produits ménagers ou cosmétiques. Au total, 557 participants pour 52 ateliers.

Durant l'année 2025, de nombreux groupes (scolaires ou structures sociales) ont bénéficié d'un atelier "faire soi-même" (réemploi ou réutilisable) : 1632 participants (fabrifications de produits ménagers, ateliers pédagogiques etc.)

Le Pavillon accueille également depuis novembre 2022 des permanences de l'association Repair Café, à raison d'une séance de 4 heures un samedi par mois. 12 séances ont été réalisées en 2025 et ont accueilli près de 300 personnes.

Enfin, tout organisateur d'événement occupant les espaces du Pavillon des Transitions doit s'engager dans des pratiques éco-responsables vertueuses en signant la "Charte d'engagement de l'organisateur d'éco-événement" (prestation traiteur 0 déchet et 0 plastique, pas de goodies en plastique suremballés...). Ainsi, 65 éco-événements ont été accueillis au Pavillon des Transitions en 2025

Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, événements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie).

Au 31 décembre 2025, le Club comptait près de 2 200 membres.

Mon P'tit Atelier

Mon petit Atelier est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événements communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.

En 2025, plus de 20 événementiels communaux (hors Appel à Projet "Soutien aux événementiels communaux dédiés à la transition écologique") ou associatifs ont été soutenus via la prise en charge de prestations d'animation dédiés au faire soi-même, à l'auto-réparation ou au détournement d'objets...

Soutien aux projets associatifs liés à la réduction et à la bonne gestion des déchets, via une convention financière - Année 2025 :

- Association "1 000 tonnes France" : soutien aux opérations nettoyage participatives incluant notamment le nettoyage de rivières + soutien à la conception de l'exposition "Sequana Incognita"
- Association Zéro Déchet Rouen : organisation d'un temps fort lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- Association Repair Café : organisation d'ateliers de réparation collaborative et d'événements de sensibilisation à la réduction des déchets dans différentes communes métropolitaines

Festival "Les Chemins de Travers" organisé par l'association Les Vagabonds de l'Energie : mise en avant des outils low-tech et des modes de consommation sobres et responsables.

Baromètre métropolitain des modes de vie

Depuis plusieurs années, la Métropole Rouen Normandie est fortement engagée en faveur de la transition social-écologique, au travers de nombreux plans et programmes et poursuit cette ambition avec l'élaboration d'un SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat) qui vise un renforcement des orientations de transitions sociale et écologique.

Pour guider la mise en place et l'évaluation de ces politiques, la Métropole Rouennaise a créé un « baromètre des modes de vie », sous la forme d'une enquête usagers annuelle, visant à mesurer les pratiques et perceptions des usagers vis-à-vis de la transition écologique. Les données annuelles, permettent d'appuyer la mise en place des politiques publiques associées et facilitent l'évaluation de l'impact des dispositifs de sensibilisation et des politiques publiques sur les pratiques et perceptions des usagers.

Initiée à l'automne 2024, cette enquête interroge les comportements du quotidien, s'intéressant à différents domaines (mobilité, alimentation, énergie, etc.) dont des questions relatives à la gestion des déchets

L'édition 2025 a permis de réunir les réponses de 1 210 usagers de la Métropole. Un échantillon pseudo-représentatif (biaisé envers les femmes, et sous-échantillonné pour les ouvriers) de 611 habitants de la Métropole a été identifié pour les analyses. En 2025, 40% des répondants indiquaient composter leurs épluchures, soit 8% de plus qu'en 2024. Aussi, 29% indiquaient ne consommer que de l'eau en bouteille (49% rapportaient boire uniquement de l'eau du robinet). Enfin, la majorité des répondants (75%) indiquaient apporter des déchets en déchetterie « occasionnellement » ou « régulièrement », une proportion légèrement en baisse de 2024 à 2025 (-3%). L'enquête sera reconduite à l'automne 2026 et les résultats seront diffusés au premier trimestre 2027.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Le nombre d'habitants desservis en points de regroupement n'est pas dissocié du porte-à-porte.

Flux	Mode de collecte	Matériels de précollecte	Population desservie	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	507 654	Hebdomadaire à quotidienne	Régie, Paprec et SEPUR
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)		/	
Déchets Ménagers Recyclables	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	467 266	Semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Paprec et SEPUR
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	40 388	/	
Déchets Ménagers Végétaux	Porte à porte	Bacs et sacs	265 683	Semi hebdomadaire d'avril à octobre	Paprec et SEPUR
	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Emballages en Verre	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	507 654	/	Régie et Paprec
Déchets alimentaires / Biodéchets	Porte à porte	Bacs	53 935	hebdomadaire	Régie, les Alchimistes Normandie et Véolia
Encombrants	Sur rendez-vous	/	507 654	/	Paprec et SEPUR
Tout venant incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Tout venant non incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Gravats	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Ferraille	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Carton	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Amiante	Benne sur site dédié	Apport volontaire sur rendez-vous	525 751	/	Régie et Véolia
Batteries	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Huiles Minérales	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Piles et Néons	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Bouteilles de Gaz	Rack spécifique en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Pneus	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Protoxyde d'azote	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	525 751	/	Régie et Véolia
Textiles, linges de maison et chaussures (TLC)	Apport volontaire	Colonnes aériennes	507 654	/	Solidarié Textiles

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

***Les déchets dits assimilés** regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets dits assimilés concernent 30 894 entreprises implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie) et sont susceptibles d'avoir recours aux services de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7 % des ordures ménagères résiduelles et 13,4 % des collectes séparées, soit, pour la Métropole, 26 672 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et 3 087 tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Les déchets assimilés étant collectés en même temps que ceux des ménages, les quantités produites par les professionnels ne sont pas dissociées de la production des ménages.

Cependant, les professionnels dont la production de déchets dépasse le seuil des ménages, et qui optent pour une collecte par le service public, sont soumis à la Redevance Spéciale Incitative (RSI). En 2025, ces professionnels ont produit 55 719 m³ de déchets d'emballages recyclables, 1 312 m³ de déchets alimentaires et 122 697 m³ d'ordures ménagères résiduelles.

Ces volumes correspondent à un tonnage estimé de 5 572 tonnes de déchets d'emballages recyclables, 458 tonnes de déchets alimentaires et 18 405 tonnes d'ordures ménagères.

Les terrains de camping et aires de caravanage sont collectés avec les déchets ménagers, sans modalité de collecte spécifique.

REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchet correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement liés à l'activité économique. Ce seuil a par ailleurs pour but de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

Par délibération du 30 septembre 2025, la Métropole Rouen Normandie a instauré, à compter du 1er janvier 2025, un seuil maximal de collecte pour les déchets pris en charge par le service public. Ce seuil est fixé à 42 350 litres par semaine : au-delà, les déchets ne peuvent plus être collectés par le service public.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions ont été menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2025, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

Déchets alimentaires :

- Poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur le territoire Métropolitain pour les communes de Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly. 238 points d'apport volontaire ont été déployés sur ces communes (193 points supplémentaires par rapport à 2024).

Amélioration du service

- Conteneurisation des déchets d’emballages recyclables et papiers pour 7 communes du territoire : Malaunay, Hautot-sur-Seine, Val-de-la-Haye, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville, La Bouille et Moulineaux, soit 9 066 bacs distribués

Transition vers l’électricité

- Réception de 9 véhicules électrique de collecte des déchets, soit 14 véhicules électriques en exploitation pour un parc de 83 véhicules de collecte.

Réemploi

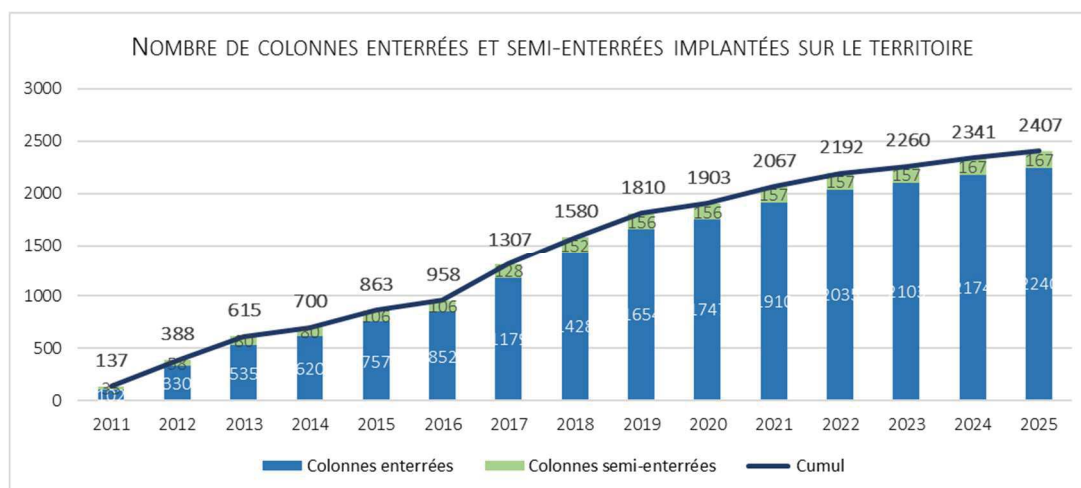
- Ouverture de zones de réemploi dans 7 déchetteries du territoire (Le Trait, Déville-Lès-Rouen, Boos, Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Cléon et Caudebec-les-Elbeuf) pour promouvoir l’économie circulaire et réduire les déchets.

PROGRAMME D’IMPLANTATION DES COLONNES D’APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d’implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d’habitat, particulièrement au pied des immeubles.

Ces équipements permettent de réduire les fréquences de collecte et par conséquent les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, et participent à l’amélioration du cadre de vie avec une meilleure intégration des équipements dans le paysage.

En 2025, 66 colonnes supplémentaires ont été implantées, sur les communes de Canteleu, Cléon, Elbeuf, Grand-Couronne, Jumièges, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Sotteville-lès-Rouen portant le nombre total de colonnes disponibles sur le territoire métropolitain à 2 407.

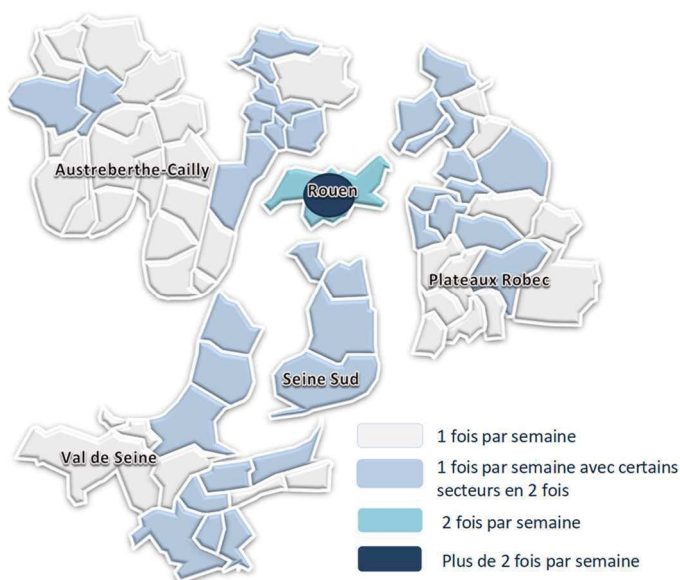


LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS COLLECTES

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Véolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.

Fréquence de collecte

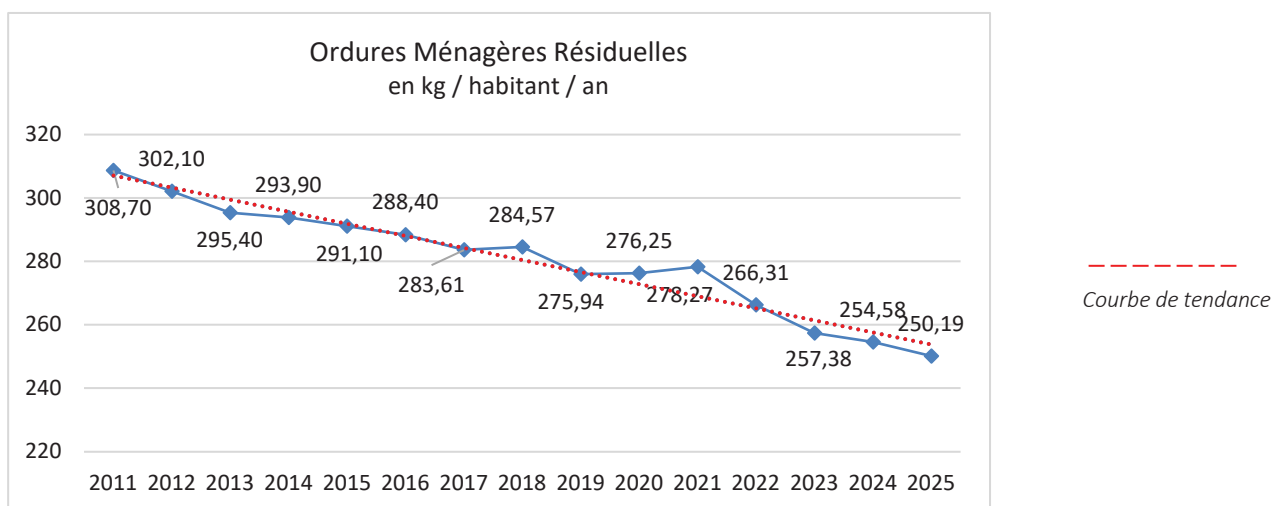


Organisation de la collecte



Au cours de l'année 2025, 127 008 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées, soit une baisse de 1,07 % par rapport à 2024, ce qui représente une diminution de 4,39 kg/hab/an.

Après avoir connu une forte diminution jusqu'en 2019, et une stabilisation entre 2019 et 2021, la production d'ordures ménagères poursuit sa tendance à la baisse en 2025.



En 2025, 1 088 tonnes de déchets issus des véhicules de collecte d'emballages recyclables et de papiers ont été refusées à leur arrivée au centre de tri en raison d'erreurs de tri trop importantes — contre 824 tonnes en 2024. Cela représente 2,14 kg par habitant et par an de déchets mal triés, entraînant leur déclassement. En 2025, lors de la rénovation du site de traitement de Cléon, les BOM utilisant habituellement cet exutoire ont dû vider directement à l'Unité de Valorisation Énergétique ou la procédure de contrôle du flux recyclable est plus performante, engendrant des refus plus conséquents.

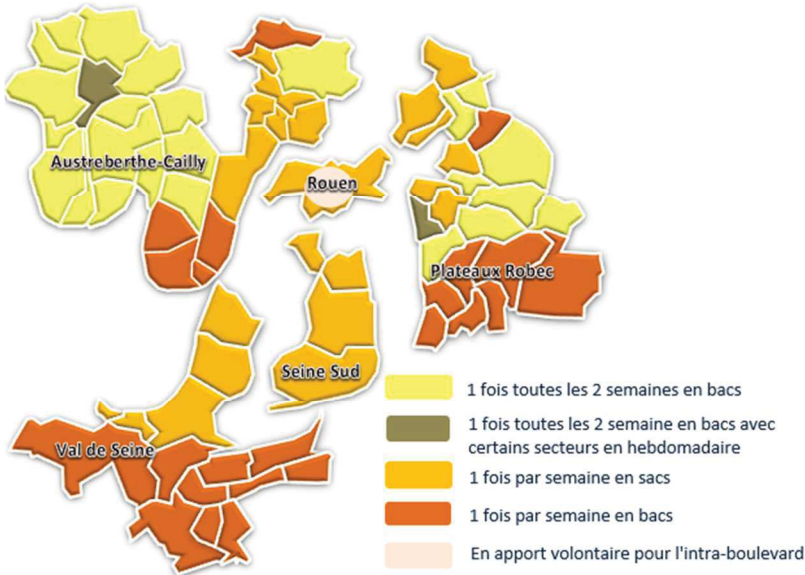
Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la majorité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, et elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Paprec et Sépur).

Pour la collecte en porte à porte, la fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).

Fréquence de collecte



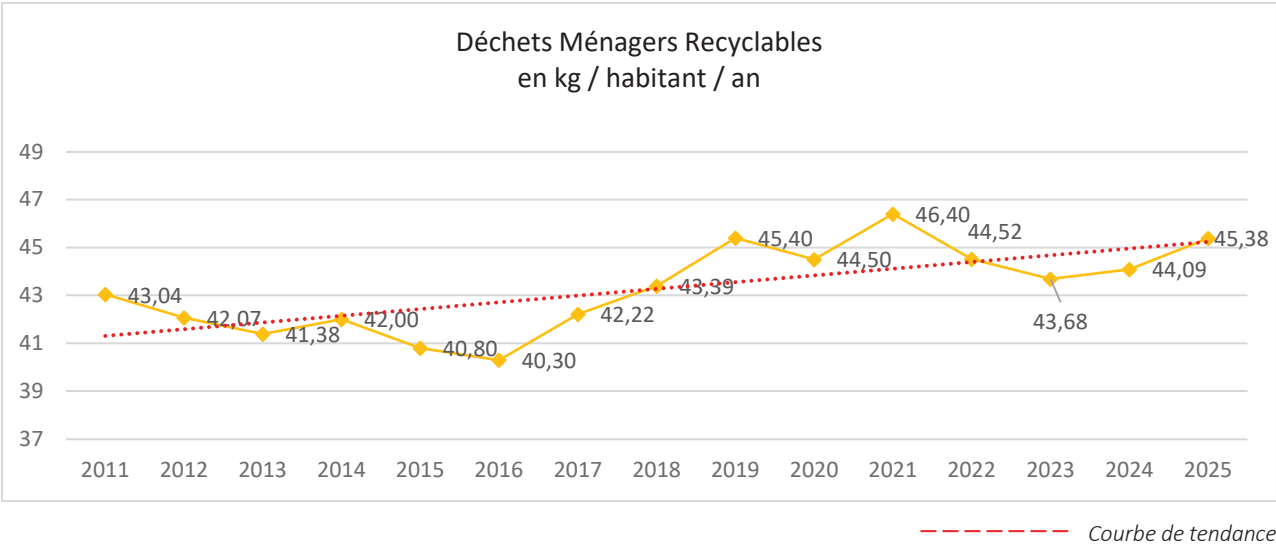
Organisation de la collecte



La production de Déchets Ménagers Recyclables est en légère progression avec 45,38 kg/hab soit un tonnage de 23 038 tonnes collectées en 2025 (3,62 % par rapport à 2024).

La performance de tri* est en légère hausse avec 15,24 % en 2025 pour 14,7 % en 2024.

$$* \left(\frac{t_{DMR}}{t_{OMR} + t_{DMR} + t_{refus}} \right)$$



Le Verre

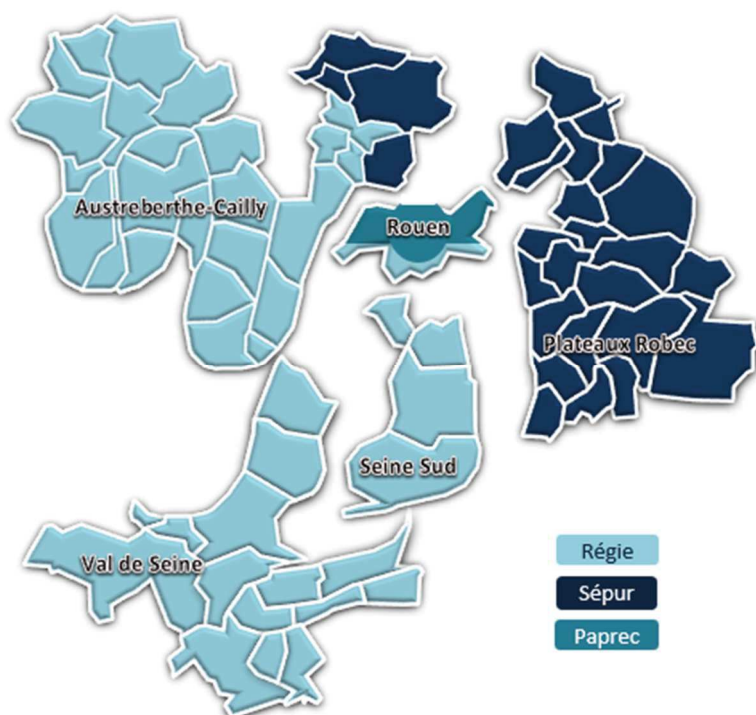
L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par les prestataires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

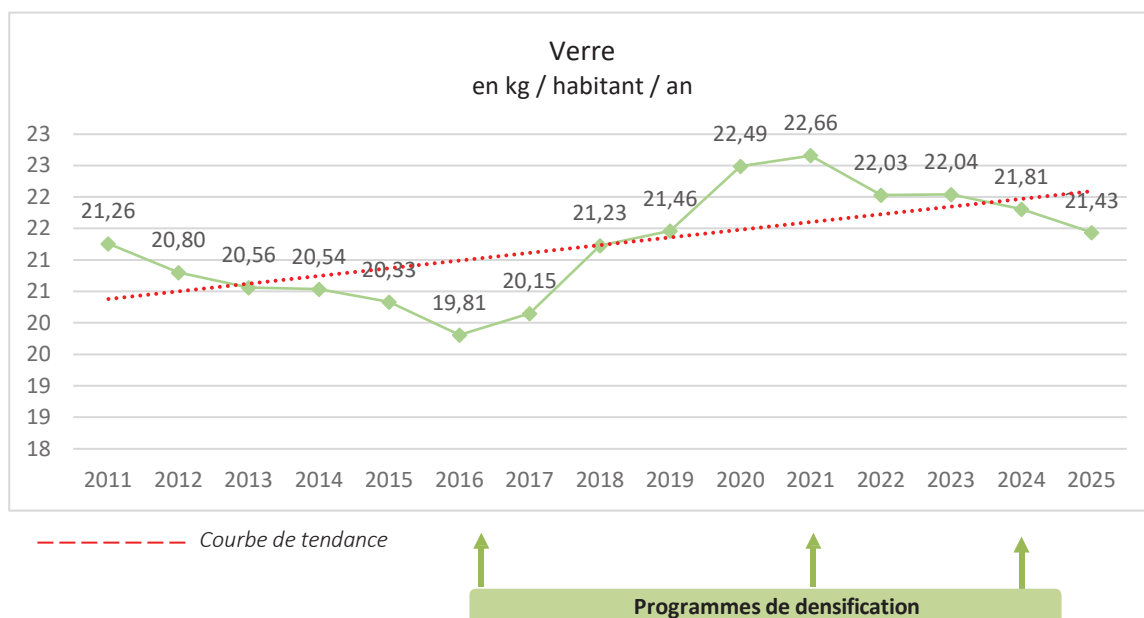
Publié le

ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE



La collecte des emballages en verre est en légère baisse constante en 2025 avec une performance de collecte de 21,43 kg/habitant, soit 10 881 tonnes collectées sur l'année.

Malgré le déploiement d'équipement sur le territoire permettant une densification des points d'apport volontaire, les quantités d'emballages en verre collectées sur le territoire, ralentissent depuis 2022.



Les déchets alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires doit se faire à la source pour les particuliers et professionnels, conformément à la loi anti gaspillage de 2020.

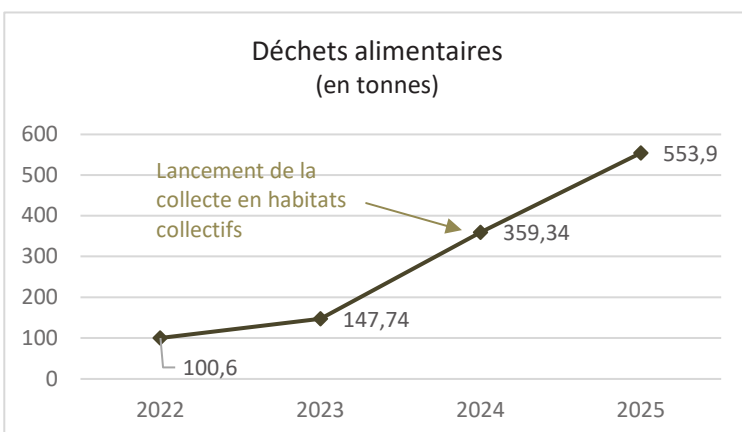
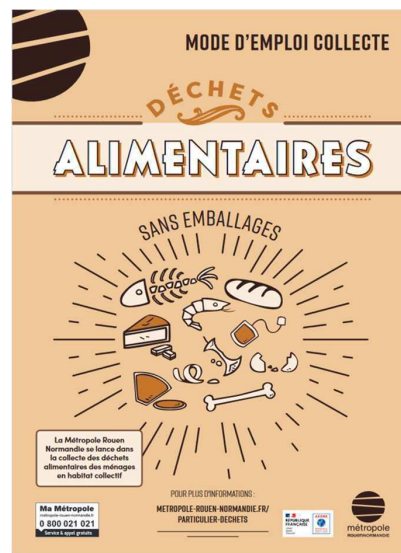
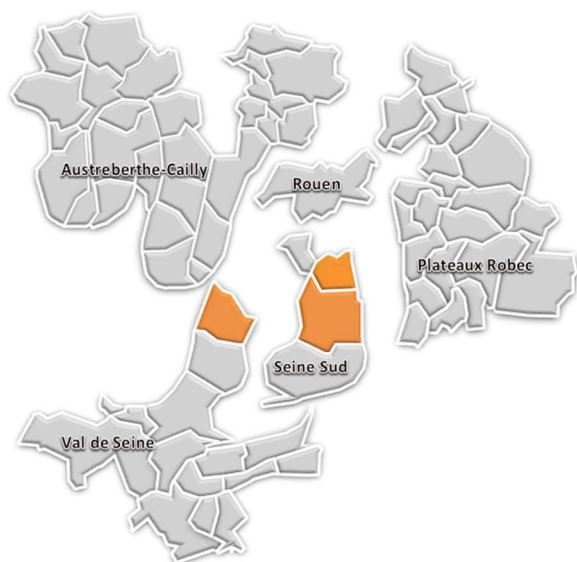
La Métropole de Rouen a lancé son expérimentation de collecte séparée à destination des particuliers vivant en habitat collectif sur la commune de Sotteville-lès-Rouen en janvier 2024.

Le déploiement des points d'apport volontaire s'est poursuivi en 2025 sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly. A fin 2025, 238 points d'apport volontaire étaient positionnés sur ces communes, pour la collecte des déchets alimentaires.

La population a été sensibilisée au tri des déchets alimentaires, et un bioseau a été distribué aux habitants des zones concernées par cette nouvelle collecte, afin d'impulser ce nouveau geste de tri.

Pour l'habitat pavillonnaire, la Métropole Rouen Normandie accompagne l'achat d'un composteur pour la valorisation des déchets alimentaires chez les particuliers.

Par ailleurs, les professionnels implantés au sein de la Métropole Rouen Normandie assujettis à la redevance spéciale incitative, peuvent bénéficier d'une collecte séparée de leurs déchets alimentaires.



Les tonnages collectés correspondent aux professionnels volontaires assujettis à la redevance spéciale (depuis 2022) et à la collecte séparée en apport volontaire pour les particuliers sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly (début de la collecte des particuliers en 2024).

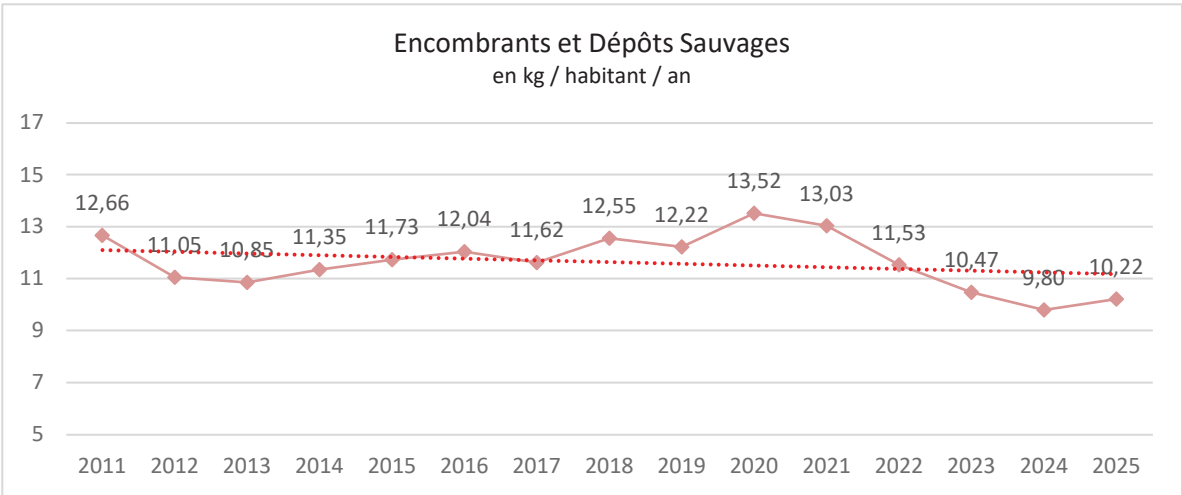
Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l’ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l’habitat collectif et effectuée à la suite d’une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole ou via le site de la Métropole pour les particuliers.

La collecte des encombrants et des dépôts sauvages est assurée par des prestataires privés.

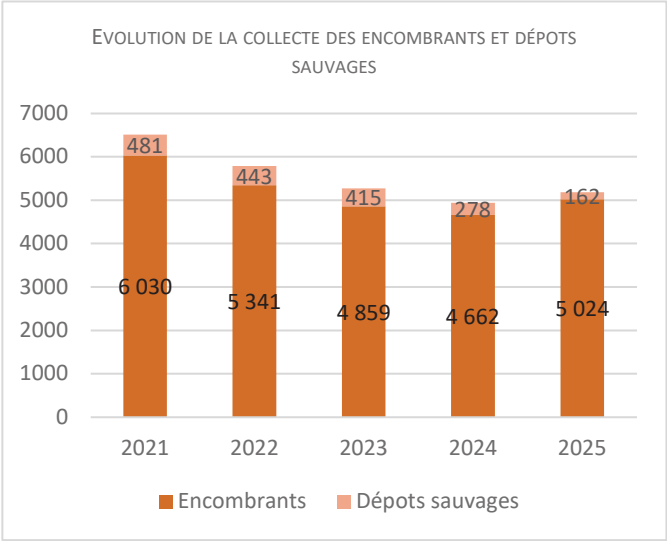
La quantité d’encombrants et de dépôts sauvages collectée est de 5 186 tonnes, soit une augmentation de 4,97 % par rapport à l’année 2024.

La quantité produite par habitant est de 10,22 kg/hab en 2025 (+0.42 kg/hab par rapport à 2024)



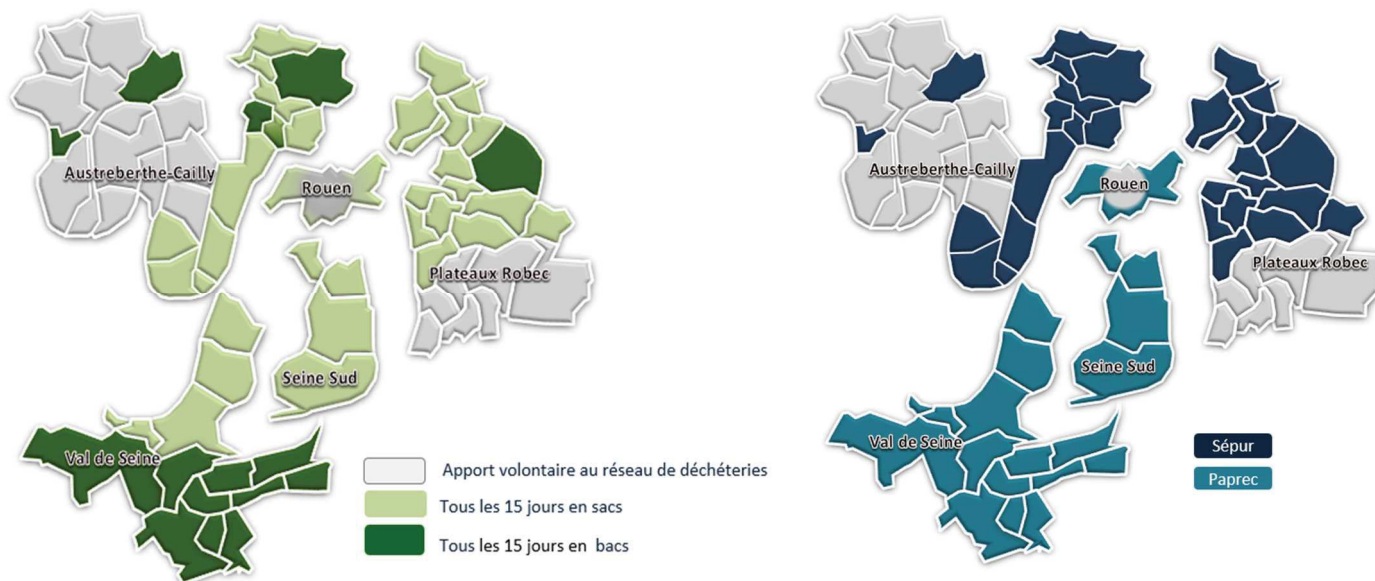
Dissociation des encombrants et des dépôts sauvages

Depuis janvier 2021, les dépôts sauvages sont dissociés des encombrants au regard des moyens spécifiques de collecte qui leur sont dédiés. Pour l’année 2025, les encombrants collectés sont en hausse (7,76% par rapport à 2024) ; une baisse significative des dépôts sauvages est constatée en 2025, avec une diminution de -41,64 % par rapport à 2024. Ce recul s’inscrit dans la tendance constatée depuis 2020, liée aux actions de sensibilisation sur le sujet et à la verbalisation des contrevenants.



Les Déchets Ménagers Végétaux en porte à porte (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires.

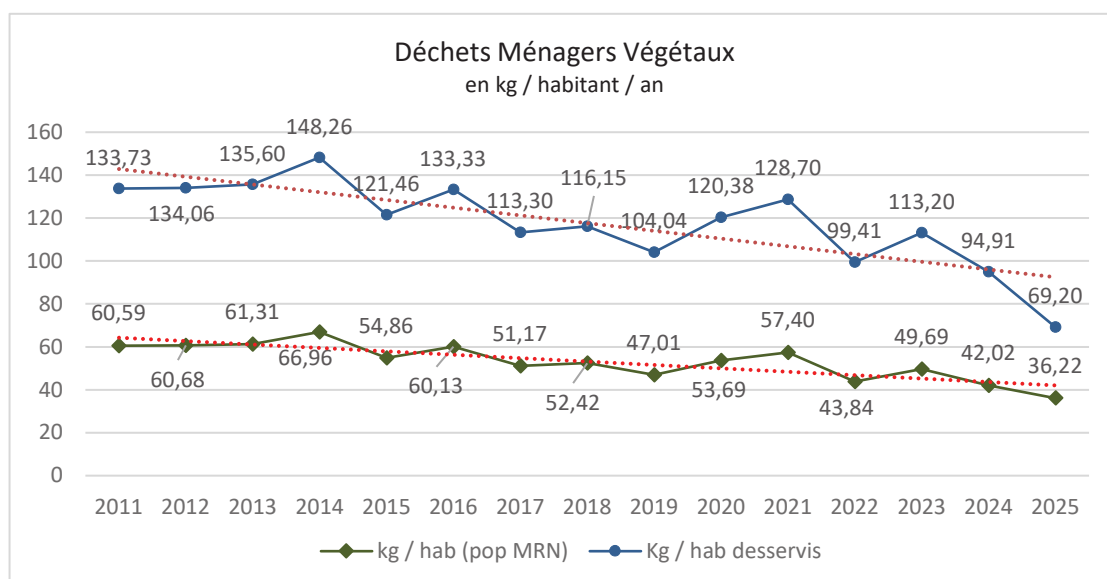


En 2025, la collecte des déchets végétaux est en baisse par rapport à 2024, avec une diminution de 13,25 % de déchets collectés.

Les quantités collectées connaissent une forte variabilité étant donné la nature du flux, fortement lié aux conditions climatiques. Cependant, la tendance pluriannuelle est baissière, en lien avec l'évolution des pratiques de gestion du jardin et avec les aménagements du service de collecte en porte à porte.

En 2025, la quantité produite par habitant est de 36,22 kg/hab. Rapportée à la population bénéficiant du service (265 683 usagers) cela représente 69,20 kg/hab/an, soit 18 385 tonnes.

La diminution significative des tonnages collectés en porte-à-porte doit être analysée au regard des autres modalités de gestion des déchets verts ; en effet, cette baisse s'explique en partie par le report des volumes vers les déchetteries du territoire ainsi que le développement de la gestion des déchets verts à la parcelle grâce à la campagne de soutien à l'achat d'un composteur pour les foyers individuel.



L'Amiante

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE

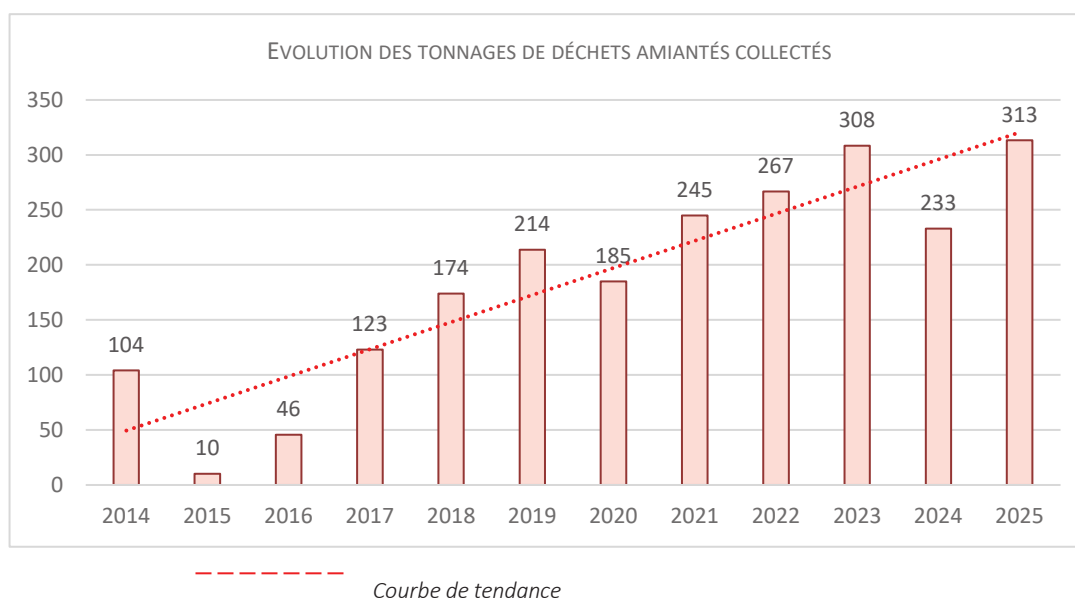


La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains. Ces derniers sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de leurs déchets.

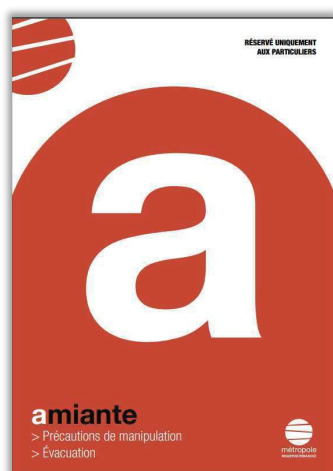
A ce titre, la Métropole distribue aux usagers des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2025, 589 rendez-vous amiante ont été programmés chez les particuliers avec la Métropole, 7 144 sacs ont été distribués (contre 5 905 en 2024) et 12 journées de collecte ont été organisées au Centre Technique de Collecte (CTC).

En 2025, 313 tonnes d'amiante ont été collectées lors de ces rendez-vous, et également à la suite de dépôts sauvages.



En 2025, la communication a été renforcée pour sensibiliser les usagers :

- Réfection des panneaux "Interdiction déchets amiante" devant les bennes gravats en déchetteries,
- Diffusion du flyer "Service amiante" en déchetteries, à tout usager apportant de l'amiante ou interrogeant sur le service
- Amélioration de la lisibilité de l'encadré sur le service amiante sur le calendrier de collecte 2026, distribué en décembre 2025.
- Information régulière sur Montri et le site Internet sur les problématiques de dépôts de gravats liés aux suspicions amiante.
- Diffusion d'un reportage France 3 sur le service amiante dans le 19/20 du 27 novembre 2025



Retrouvez toutes les informations pour évacuer
votre amiante en toute légalité sur le site
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume. 15 déchetteries sont à la disposition des usagers sur le territoire Métropolitain.

La configuration actuelle des déchetteries de la Métropole Rouen Normandie ne permet pas aujourd'hui de développer l'ensemble des filières de tri et de réemploi, et certains équipements nécessitent des rénovations.

La Métropole a engagé un important travail de restructuration du réseau en mars 2025, en lançant une étude d'optimisation du réseau. Un diagnostic complet de l'ensemble du réseau de déchetteries a été réalisé. Des recommandations d'évolution à travers plusieurs scénarios comparés ont été formulées fin 2025.

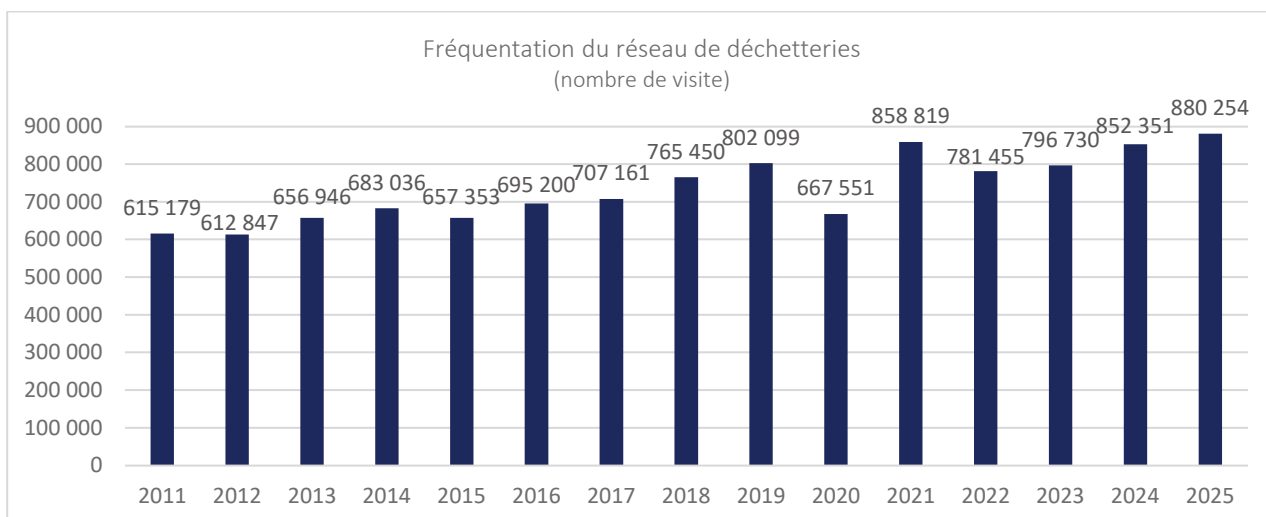
L'année 2026 permettra une étude approfondie des scénarii retenus.

Les futures déchetteries ont pour ambition d'être plus sécurisées et plus pratiques. Elles devront permettre d'accueillir l'ensemble des usagers de manière plus fluide : meilleures conditions de circulation et de stationnement, sur des jours et horaires étendus. Leurs dimensions et organisation devront être optimales pour favoriser un meilleur tri et développer des projets pour la réduction des déchets (espace de réemploi, ressourcerie, etc.).



Anneville-Ambourville - 2701 route de Bourg Achard
Bois-Guillaume - 2001 rue Herbeuse
Boos - Rue des Canadiens
Caudebec-lès-Elbeuf - Zone d'activité du Clos Allard
Cléon - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
Darnétal - Sente de la Ravine
Déville-lès-Rouen - Impasse Barbet
Duclair - Hameau les Monts
Grand-Couronne - Allée Côte Mutel
Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Le Petit-Quevilly - Chemin du Gord
Rouen - Quai du Pré aux Loups
Saint-Étienne-du-Rouvray - Rue Désiré Granet
Saint-Martin-de-Boscherville - Chaussée Saint-Georges
Le Trait - Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau des déchetteries



En 2025, les 15 déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 880 254 visiteurs, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Les déchets acceptés, volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchetteries. En 2025, ce service a généré 135 657,31 € de recettes contre 137 485,62 € en 2024, soit une diminution de 1,3 %.

Les apports en déchetteries des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré 322,90 € de recettes en 2025 contre 29 € en 2024.

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2023	2024	2025	Evolution		Evolution	
				2023/2024		2024/2025	
				(t)	(%)	(t)	(%)
TVI (Tout Venant Incinérable)	17 546	18 765	20 000	1 218	6,9%	1 235	6,6%
TVNI (Tout Venant Non Incinérable)	18 661	19 512	20 200	851	4,6%	688	3,5%
Gravats	11 594	15 046	12 943	3 451	29,8%	-2 102	-14,0%
Déchets Végétaux	18 867	21 190	21 252	2 323	12,3%	63	0,3%
Ferraille	2 957	3 205	3 335	248	8,4%	129	4,0%
Carton	583	613	555	30	5,2%	-57	-9,3%
Amiante	308	233	313	-75	-24,5%	80	34,5%
Plâtre		120	27			-93	-77,4%
Batteries	24	22	26	-2	-7,8%	4	16,4%
Huiles Minérales	121	147	158	25	21,0%	11	7,7%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	223	260	250	37	16,6%	-10	-3,9%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 411	2 462	2 567	51	2,1%	105	4,2%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	327	349	349	22	6,7%	0	0,0%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	4 541	4 749	5 060	208	4,6%	311	6,6%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 190	1 145	1 305	-45	-3,8%	160	14,0%
Pneus	177	173	223	-4	-2,0%	50	28,8%
Bouteilles de Gaz	7	8	7	1	7,0%	-1	-8,3%
Piles et Néons	28	30	27	2	6,1%	-3	-10,0%
Protoxyde d'azote	3	16	22	14	472,0%	6	36,7%
Cumul	79 570	88 046	88 621	8 475	10,7%	575	0,7%

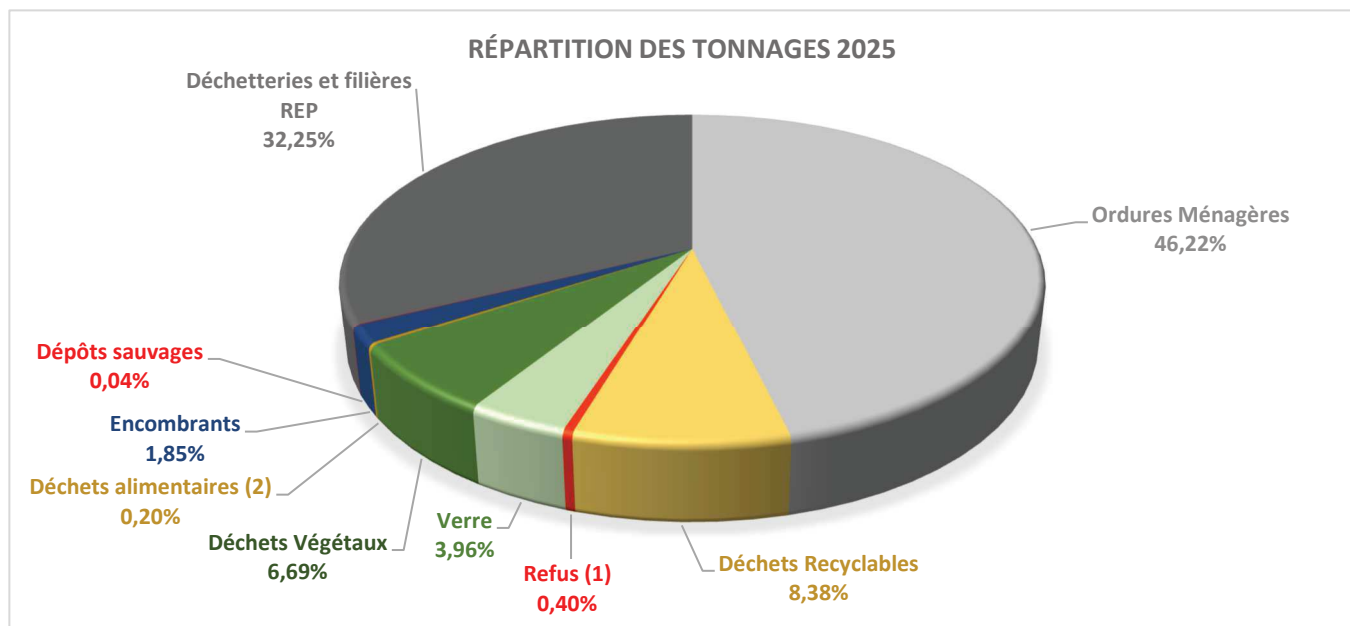
Les différents flux de déchets listés ci-dessus sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- L'amiante : collectée sur rendez-vous sur le site de Petit Quevilly
- Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville-Ambourville, Bois-Guillaume, Boos, Cléon, Déville-lès-Rouen, Duclair, Saint-Etienne-du-Rouvray et Le Trait et Saint-Martin-de-Boscherville
- Le plâtre, en expérimentation sur la déchetterie de Petit-Quevilly depuis 2024.

NB : protoxyde d'azote. La méthode de calcul du tonnage de protoxyde d'azote a été modifiée entre 2023 et 2024. En prenant la même méthode de calcul sur les 2 années, l'évolution des tonnages collectés est de 55 %.

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries sont stables par rapport à l'année 2024.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN



	Tonnages			Evolution 2023/2024		Evolution 2024/2025	
	2023	2024	2025	Valeur	%	Valeur	%
Ordures Ménagères	129 660	128 385	127 008	-1 275	-0,98%	-1 377	-1,07%
Déchets Recyclables	22 006	22 233	23 038	227	1,03%	805	3,62%
Refus ⁽¹⁾	835	824	1 088	-11	-1,36%	264	32,08%
Verre	11 103	10 996	10 881	-107	-0,96%	-115	-1,05%
Déchets Végétaux en PAP ⁽³⁾	25 032	21 192	18 385	-3 840	-15,34%	-2 808	-13,25%
Déchets alimentaires ⁽²⁾	148	359	554	212	143,22%	195	54,14%
Encombrants	4 859	4 662	5 024	-197	-4,05%	426	9,13%
Dépôts sauvages	415	278	162	-137	-32,99%	-180	-64,78%
Déchetteries et filières REP	79 570	88 046	88 621	8 475	10,65%	575	0,65%
Total	273 628	276 974	274 760	3 347	1,22%	-2 215	-0,80%

⁽¹⁾ Sont identifiés comme refus, les déchets recyclables réorientés vers l’incinération lors du vidage au centre de tri (présence d’ordures ménagères, déchets souillés...).

⁽²⁾ Déchets alimentaires : collecte des professionnels volontaires en redevance spéciale incitative et sur les communes Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray, Le-Grand-Quevilly pour les usagers en habitats collectifs.

⁽³⁾ Déchets végétaux collectés en porte à porte sur les communes concernées.

Les tonnages collectés 2025 affichent un recul de 0,80% rapport à 2024.

Cette tendance à la baisse, observée depuis 2022 est liée à un ensemble d’actions : l’impact des politiques publiques, l’évolution et les changements de comportements des usagers, les campagnes de sensibilisation à la prévention du déchet.

Les tonnages collectés se rapprochent progressivement de l’objectif fixé par la loi AGECE.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 619 110 habitants (population principale en vigueur au 1^{er} janvier 2025) dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s’y rattachent.

Les équipements du SMEDAR



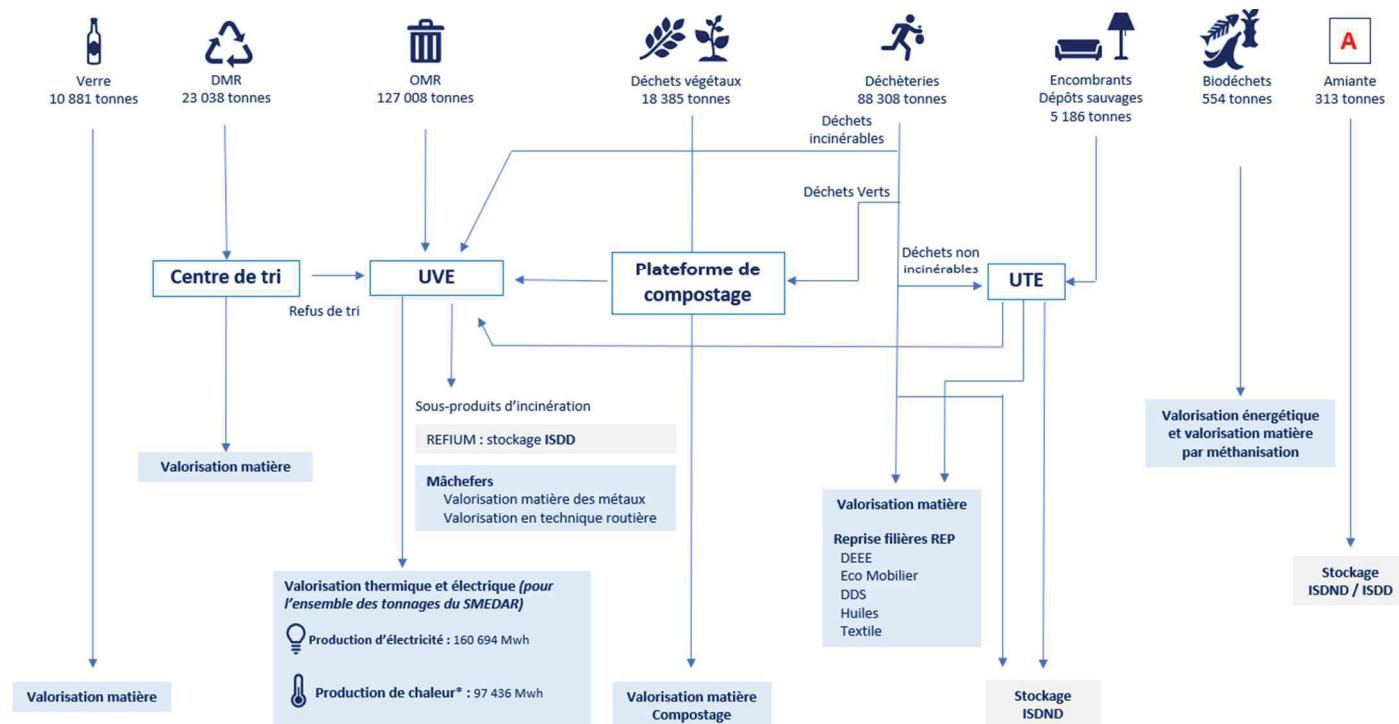
Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2024

L'ensemble des déchets collectés par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les déchetteries du territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur transport vers les filières adaptées, à l'exception des textiles, Huiles usagées et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s’y rattachent.

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets énergétique. Il dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), d'un centre de tri, d'une Unité de Traitement des Encombrants (UTE), situés au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEDAR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble de ses adhérents.

Les filières de traitement des déchets Métropolitains



* Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR

Taux global de valorisation des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

A l'échelle du SMEDAR, 459 835 tonnes ont été traitées et ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 57 122 tonnes de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (12,42 %)
- 60 850 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agronomique (13,23 %)
- 324 538 tonnes ont été traitées par valorisation énergétique (70,58 %)

Ainsi, 96,23 % des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2025.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -95,8 % entre 2010 et 2025.

Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 94,7 % pour l'année 2025.

MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIAIRES A LA

SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

L'interconnexion électrique mise en place entre l'U.V.E. et le centre de tri est entrée en service le 15 janvier 2025. Elle permet de sécuriser les besoins en énergie du centre de tri et l'utilisation d'une électricité verte. Comme déjà évoqué dans le rapport annuel de l'année 2024, celle-ci a nécessité plusieurs phases de chantiers. Un nouveau poste transformateur a été créé à cette fin. Un dispositif de secours permet néanmoins de basculer sur le réseau électrique extérieur, en cas de nécessité.

En octobre 2025, les Directions Hygiène-Sécurité-Environnement (H.S.E.) et Communication, ont organisé les premières journées « Santé Sécurité Environnement » du S.M.E.D.A.R.. Destinées à l'ensemble des agents, elles ont pour objectif de les sensibiliser à ces thématiques. Elles ont été organisées sous forme d'ateliers ludiques, regroupés en « ilots » thématiques :

- Prévention et sécurité routière (voiture tonneau et simulateur de conduite)
- Environnement (sensibilisation aux gaz à effet de serre, sensibilisation aux consignes de tri et risques engendrés par les erreurs de tri)
- Santé (prévention des addictions, prévention des tensions physiques, maux de dos)
- Prévention et chasse aux risques professionnels (atelier en réalité virtuel, atelier en conditions réelles, atelier consacré aux équipements de protection individuelle).

En ce qui concerne le risque incendie, des détecteurs de flammes ont tout d'abord été installés sur l'Unité de Tri des Encombrants, au-dessus des fosses de stockage. En cas de départ de feu, ceux-ci permettront dorénavant l'envoi immédiat d'une alerte au poste d'accueil de sécurité. Un message d'alerte s'affichera également sur le système de supervision et les sirènes d'évacuation se déclencheront automatiquement. L'objectif de cette installation est de renforcer la sécurité et permettre de réduire les temps de réaction, afin de limiter les risques pour les personnes et les infrastructures.

Des mises en situation sur feux réels ont également été réalisées pour les agents du pôle Risques Incendies. Celles-ci sont destinées à vérifier les procédures existantes, et à les adapter le cas échéant, pour protéger les installations, les agents et l'environnement. De plus, des exercices internes de P.O.I. (Plan d'Opération Interne) ont été réalisés durant le printemps, pour accompagner la montée en compétence des cadres d'astreinte. Différents scénarii d'incidents ont ainsi été testés lors de ceux-ci. Enfin, un exercice inopiné a été organisé en décembre en collaboration avec les sapeurs-pompiers et les services de la D.R.E.A.L.. Il s'agissait cette fois d'un test « grandeur nature », pour vérifier la capacité de réaction des équipes concernées face à un départ de feu dans la fosse de l'U.V.E..

Durant cette année, la collaboration, de longue date, entre le S.M.E.D.A.R. et le S.D.I.S.76 a franchi une nouvelle étape, qui s'est traduite par la formalisation officielle de ce partenariat, dont la signature est intervenue en janvier 2026. Dans ce cadre, les sapeurs-pompiers permettront au S.M.E.D.A.R. de bénéficier de leur expérience opérationnelle et de leur culture de la gestion de crise, dans le but de renforcer les procédures et l'organisation interne face aux situations d'urgence. Le S.M.E.D.A.R. s'engage pour sa part à conduire des campagnes de sensibilisation à destination des agents du S.D.I.S. sur les thèmes de la réduction des déchets, du tri et des bonnes pratiques environnementales.

En outre, de nouvelles vidéos consacrées à la sécurité des agents ont été réalisées par le service H.S.E. (accueil sécurité : protégeons nos agents ; Formation extincteurs : la prévention au service de nos agents).

Une antenne relais pour renforcer la sécurité des communications radios en situations d'urgence a également été installée. Elle permet d'optimiser la qualité des échanges radios sur l'ensemble du site de l'écopôle. Deux canaux sont désormais opérationnels ; le premier permet la communication avec la salle de commande de l'U.V.E., et le second est dédié au P.O.I. lors de situations graves.

Testée en 2024 par le service Patrimoine du S.M.E.D.A.R., la tonte différenciée a été généralisée sur l'ensemble de l'écopôle. Elle a pour objectif de préserver et améliorer la biodiversité sur le site. Du nouveau matériel de tonte a également été acquis, pour remplacer du matériel arrivé en fin de vie. Un nouvel engin, baptisé « Glutton » a également été acheté. Celui-ci est une sorte d'aspirateur, 100% électrique et autotracté. Au-delà de son rôle d'aspirateur, il est aussi équipé d'un jet pour désinfecter et parfumer les surfaces (trottoirs, chemins, abris...), avec un produit respectueux de l'environnement.

A l'initiative de l'association UPSIDE Boucle de Seine, un programme régional mutualisé pour mesurer l'impact d'un éventuel incident sur la qualité de l'air, dénommé « CASPAIR », a été lancé en 2024 et se poursuit. Le S.M.E.D.A.R. en est signataire et y participe, avec Total Energies Lubrifiants et Atmo Normandie.

Concernant le centre de tri, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue destinée à adapter les accès aux différents équipements du centre de tri et sécuriser les interventions, engagée depuis de nombreuses années, de nouveaux escaliers ont été créés pour faciliter la maintenance de plusieurs équipements du process de tri.

Afin de rendre les espaces de travail des agents plus agréables et fonctionnels, le service Patrimoine a réalisé en 2025 une refonte des espaces détente/cuisine du siège et de l'Unité Logistique et Maintenance.

Un programme relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail a été élaboré et a démarré en 2025. Dans ce cadre, des séances de renforcement musculaire destinées aux agents ont été testées en avril 2025 et pérennisées ensuite. Elles sont organisées par une joueuse du « Valkyries Normandie RC », le club de rugby féminin de Rouen, dont le S.M.E.D.A.R. est partenaire. Des séances de relaxation sonore ont également été proposées aux agents.

Depuis 2024, de nouveaux matériels de bureau (bureaux, sièges...) sont déployés pour tous les agents du S.M.E.D.A.R. par le Pôle Risques Professionnels. L'objectif est une uniformisation des matériels mais surtout d'améliorer l'ergonomie, les conditions et la qualité de vie au travail sur les postes bureautiques, le confort, pour limiter les risques liés aux troubles musculo-squelettiques. Ce déploiement s'est poursuivi en 2025 et continuera en 2026.

Enfin, en matière de cybersécurité, l'année 2025 a été rythmée par plusieurs temps forts :

- Une journée de sensibilisation aux risques, enjeu crucial pour le S.M.E.D.A.R., a été organisée le 24 janvier. Celle-ci a permis aux agents administratifs qui y ont participé de renforcer leurs compétences en sécurité numérique.
- Dans le cadre du « cyberjuin », le S.M.E.D.A.R. a participé à une journée organisée à l'université de Rouen, le 10 juin, lors de laquelle il a présenté un retour d'expérience sur la sécurisation industrielle.
- A l'initiative de l'A.N.S.S.I. (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information), un exercice national de crise cyber baptisé « REMPAR25 », auquel a participé le S.M.E.D.A.R., a été organisé le 18 septembre, en conditions réelles. En Normandie, cet exercice s'est déroulé à Colombelles dans les locaux de l'Agence de Développement Normandie (A.D.N.). Plus de 5 000 personnes et plus de 11 000 entités y ont participé dans toute la France.
- Le S.M.E.D.A.R. a également participé à 2 événements organisés sur cette thématique par l'A.N.S.S.I. et l'A.D.N. les 8 et 14 octobre, axés principalement sur la cybersécurité des installations industrielles. A ces occasions ont été présentés l'approche en matière de sécurité du S.M.E.D.A.R. et un retour d'expérience sur ce sujet. »

L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

Tonnages traités en 2025 : 324 538 tonnes à l'échelle du SMEDAR (323 831 t en 2024)

Provenances des incinérables
Collecte des OMR
Refus de tri – Centre de Tri
Incinérables - UTE
Incinérables - déchetteries
Résidus DV – Plateforme de compostage

LE CENTRE DE TRI

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes

Tonnages triés en 2025 : 30 948 tonnes à l'échelle du SMEDAR (29 710 t en 2024)

Tonnage verre en transit sur le centre de tri en 2025 : 14 956 tonnes à l'échelle du SMEDAR (15 158 t en 2024)

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	EPR (93)
Aluminium	Acteco Recycling (44)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	EPR (93)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	SIBELCO – Saint-Vigor-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51)
Papier	NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuville (37) AFM Recyclage (Villeneuve d'Ornon – 33)

L'UTE

L'UTE (Unité de Traitement des Encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchetteries, et destinés à partir en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages entrant en 2025 : 31 432 tonnes à l'échelle du SMEDAR (32 585 t en 2024).

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint-Jean-du-Cardonnay et Cléon.

La capacité de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint-Jean-du-Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes).

Tonnages traités en 2025 : 60 303 tonnes à l'échelle du SMEDAR (35 926 t en 2024)

METHANISATION

L’installation de méthanisation jusqu’au 1er juillet 2025 est l’installation de Fresnoy-Folny (76). Depuis le 1er juillet 2025, les déchets sont traités chez Agri Energie situé à Etreville (27)

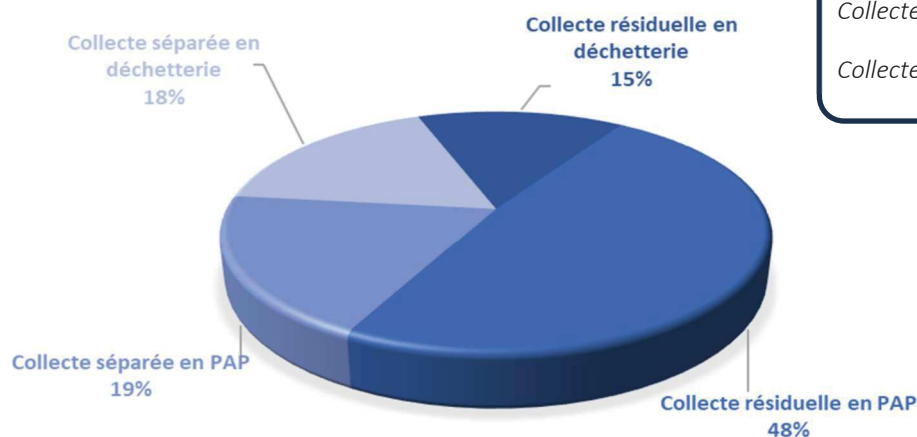
Tonnages traités en 2025 : 527 tonnes à l’échelle du SMEDAR (359 t en 2024)

DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES

Les déchets des déchetteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchetteries transitent vers l’Unité de Tri des Encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d’en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets végétaux	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76) et Cléon (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Véolia – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	BAUDELET (Grémonville - 76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D’HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante lié	SUEZ – Urville (14) - ISDND

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (63,14 % en 2025).



Collecte résiduelle PAP : OMR, refus, encombrants

Collecte résiduelle en déchetterie : TVI et TVNI

Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur

Les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) est en augmentation avec 1 305 tonnes collectées en 2025, soit 14% de plus qu'en 2024.
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) représentent 2 567 tonnes en 2025 et sont en augmentation de 4,25 % par rapport à 2024.
- La collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) est en place sur 11 déchetteries. Cela a permis de détourner 5 060 tonnes, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2024.
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 349 tonnes ont été collectées par ce biais cette année. Cette collecte est stable par rapport à 2024.
- La collecte des pneus mise en place sur 9 déchetteries, représente 223 tonnes, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'année 2024.

Au total, 9 505 tonnes de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2025 soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024.

Evolution des distances parcourues par les véhicules de collecte

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

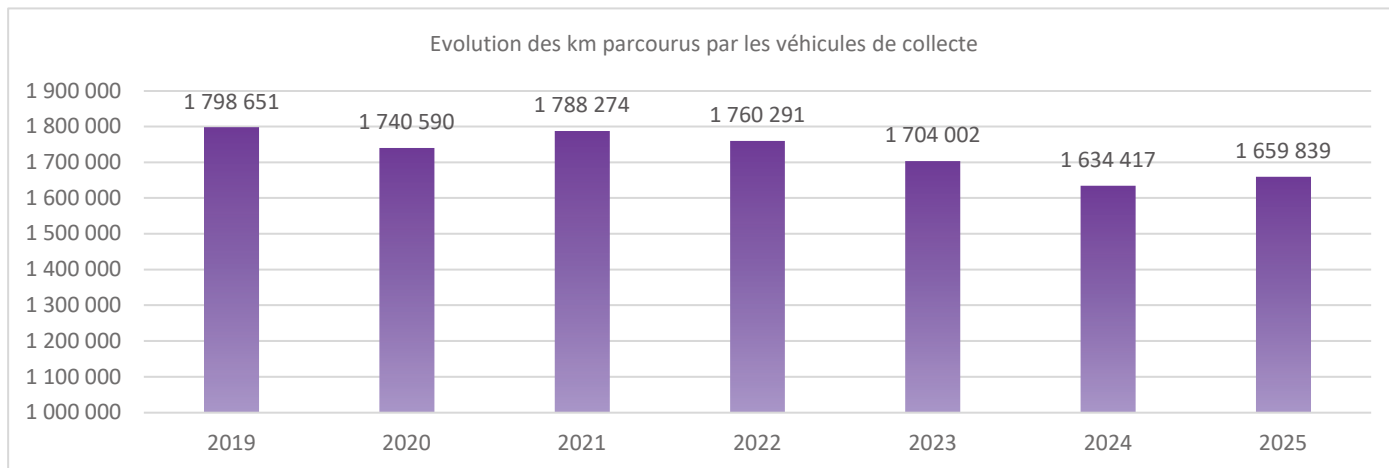
Publié le

ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE



Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif.

En 2025, le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte est en légère hausse par rapport à 2024 (+2%). La mise en place de la collecte des déchets alimentaires ainsi que le nouveau marché de collecte désignant un nouveau prestataire de collecte, expliquent cette évolution.



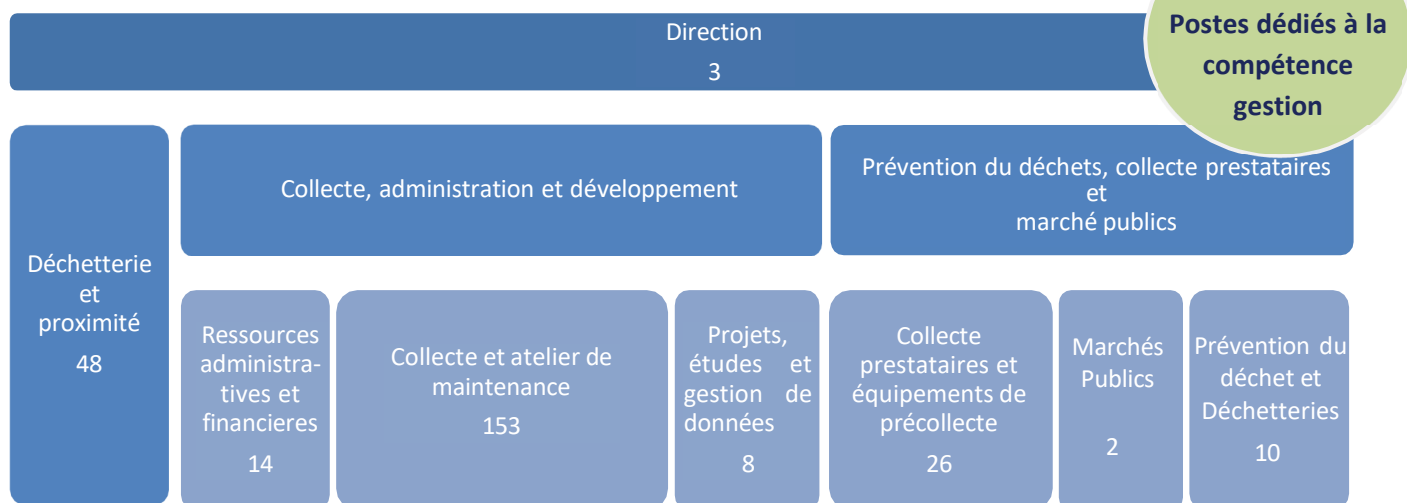
Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, la Métropole investit dans des véhicules de collecte électriques. Fin 2025, 14 bennes électriques seront en service, représentant 19 % du parc géré en régie.

Le nouveau marché de collecte, lancé en avril 2025, prévoit une électrification progressive du parc de véhicules pour les 3 prestataires, pouvant atteindre 92 % de la flotte.

Production de chaleur

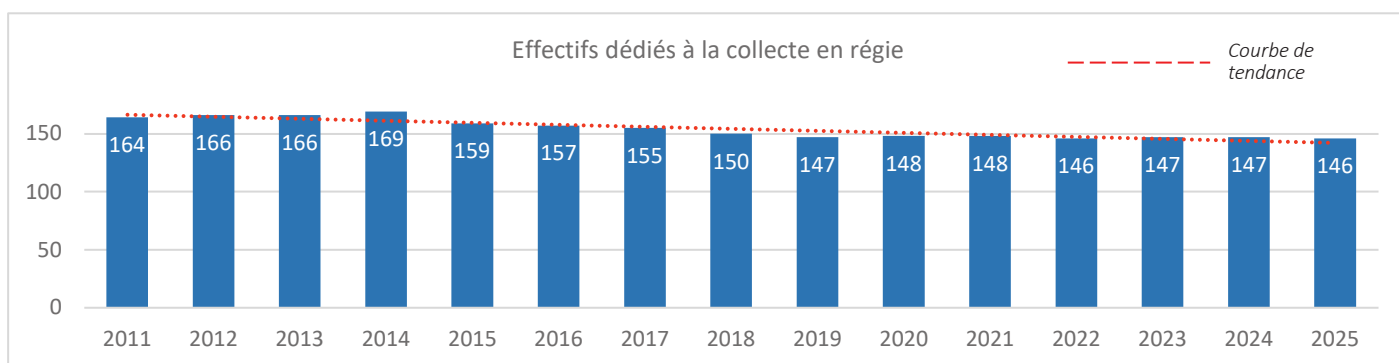
L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2025, 97 436 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformé en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

Les moyens humains Métropolitains pour l'année 2025



Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits grâce aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.



Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 130 agents pour l'année 2025.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

Pour l'année 2025, la DMD a enregistré 15 accidents avec arrêt, soit une diminution de 21% par rapport à 2024. Ces accidents ont généré 524 jours d'arrêt (2,3 ETP), soit 357 jours de moins qu'en 2024.

Les mesures de prévention définies et les événements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité. Des actions ont été mises en place en 2025 sur la sécurité des travailleurs isolés par la mise en place d'un dispositif d'alerte pour très agents travaillant seul sur la collecte en camion grue (montres DATI).

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2025	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Déchets alimentaires	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	DMR : C0,5 à C1* Verre en PAV	13 déchetteries en régie et 2 en prestation	C0,5*	C1*	Collecte sur rendez- vous et programmée en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires PAV - bacs	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incineration gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Méthanisation	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

* C0,5 : collecte une fois toutes les deux semaines, C1 : collecte une fois par semaine, C7 : collecte tous les jours.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06 %.

En 2025, la TEOM représente 58 486 868 € de recettes.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages.

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres / semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres / semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 3,25 €/100 litres pour les OMR, 1,73 €/100 litres pour les DMR et 2,94 €/100 litres pour les déchets alimentaires.

En 2025, la recette générée par cette activité est de 3 250 601,56 €.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2025	Ordures Ménagères	Emballages recyclables (DMR et Verre)	Déchets alimentaires *	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Encombrants
Population totale desservie	507 654	507 654	53 935	525 751	265 683	507 654
Tonnage global de la MRN	127 008	35 287	554	75 677	18 385	5 186
Kg/hab MRN	250,19	69,51	10,28	143,94	69,20	10,22
Kg/hab données nationale Urbain - 2022	237	76	7	140	33	6
Ecart / Ratio national	6%	-9%	47%	3%	110%	70%

*Collecte des déchets alimentaires pour les pros en redevance et les usagers vivant en habitat collectif ; le déploiement de la collecte des déchets alimentaire est en cours sur le territoire. Les données rapportées à la population prennent en compte les tonnages des professionnels.

NB : Les tonnages collectés en déchetteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

NB : Données ADEME - REFERENTIEL DES COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN FRANCE METROPOLITAINE DONNEES 2022

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (6 %) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-9 % par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri, notamment au sein de l'habitat collectif, dont les résultats sont inférieurs au reste de la Métropole.

La gamme de services proposés par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2025

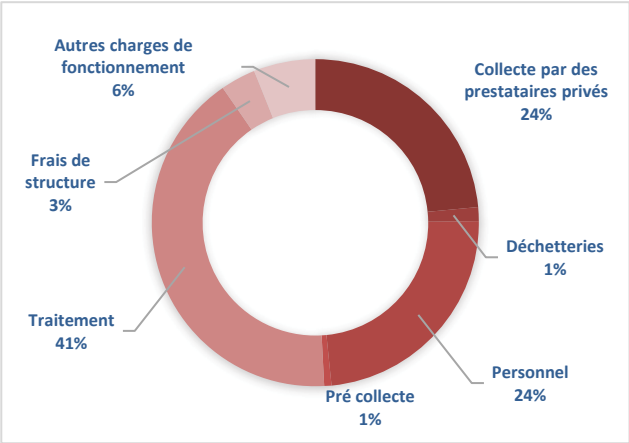
Budget de fonctionnement en 2025

64 954 615 € HT de dépenses
+4,60 % par rapport à 2024 (HT)

Les dépenses de fonctionnement HT connaissent une hausse de 4,60 %.

Les coûts de traitement sont en hausse (+6,26 %) pour l’année 2025, en lien avec la hausse des frais de traitement appliqué.

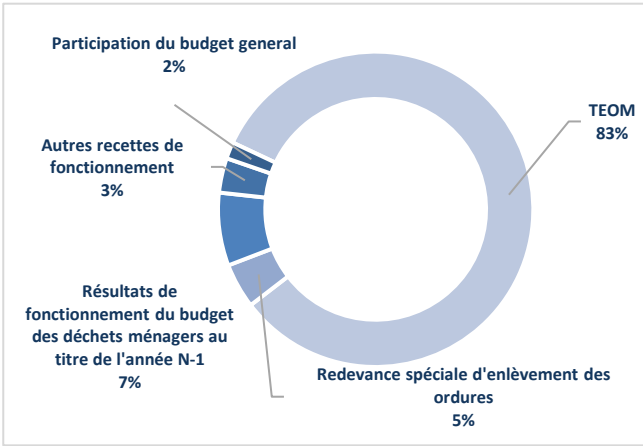
Les frais liés à la collecte par les prestataires privés, sont également en augmentation (+7 %), sous l’effet de la mise en place du nouveau marché de collecte, ainsi que le déploiement de la collecte des déchets alimentaires.



69 574 067 € HT de recettes
+5,60 % par rapport à 2024
Soit 70 772 848 € HT avec la Participation du budget général et le résultat de l’année N-1

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression par rapport à l’année 2024, justifiées par l’augmentation du montant des recettes de la TEOM, ainsi que les soutiens

Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l’équilibre général.



En 2025, la TEOM représente 82,64 % des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 90,04 % des dépenses de fonctionnement HT.

<u>Part de la TEOM dans le financement du service (TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)</u>	
En 2023	90,07 %
En 2024	91,57 %
En 2025	90,04 %

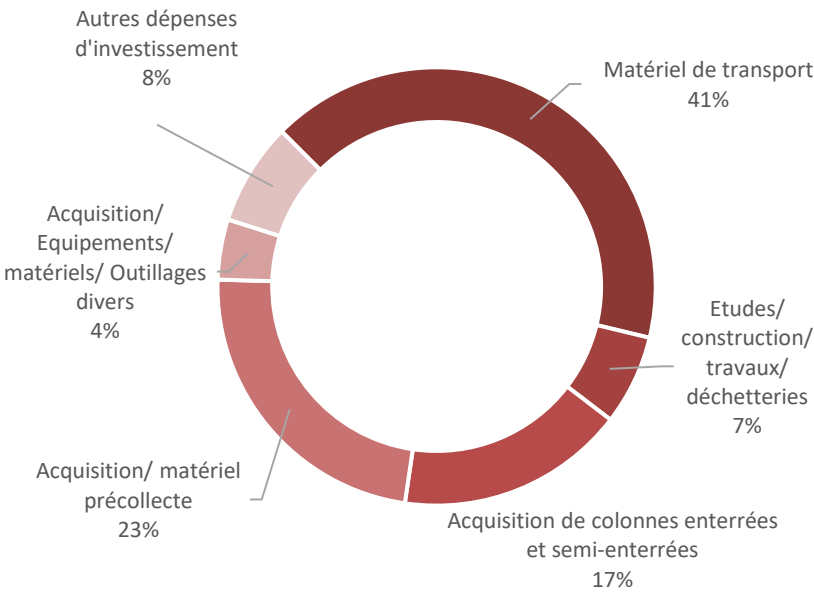
Budget d'investissement en 2025

Dépenses d'investissement

10 338 636 € HT de dépenses
+12,14 % par rapport à 2024

Les investissements sont en hausse en comparaison à 2024, dû notamment à l'acquisition de véhicules de collecte électriques et leur installation.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Matériel de transport	1 818 858 €	2 550 326 €	4 265 713 €
Etudes/ construction/ travaux/ déchetteries	274 941 €	763 859 €	685 592 €
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 458 108 €	2 259 823 €	1 749 441 €
Acquisition/ matériel précollecte	2 555 144 €	2 742 153 €	2 398 147 €
Acquisition/ Equipements/ matériels/ Outillages divers	103 462 €	185 516 €	459 327 €
Autres dépenses d'investissement	495 837 €	717 493 €	780 415 €
Total HT	7 706 350 €	9 219 169 €	10 338 636 €



Recettes d'investissement

12 648 513 € HT de recettes
+40,91 % par rapport à 2024

Les recettes d'investissement sont également en hausse en 2025, en corrélation avec l'augmentation des dépenses d'investissement et les soutiens obtenus sur l'acquisition de véhicules de collecte électriques, et le déploiement des déchets alimentaires.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2023 HT	Année 2024 HT	Année 2025 HT
OPERATIONS RELLES	2 337 227 €	2 999 431 €	2 768 471 €
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	5 421 919 €	5 976 646 €	9 880 042 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HT	7 759 147 €	8 976 077 €	12 648 513 €

NB : les recettes d'investissement ci-dessus n'intègrent pas le résultat de l'année antérieure reporté.

Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Groupe Affilié	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2025
COLLECTE					
COVED	COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans M16/37 - TERMINE	30/09/2023	1 309 869 €
COVED	COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans M16/39 - TERMINE	30/09/2023	46 651 €
VEOLIA	VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans M16/38 - TERMINE	30/09/2023	1 388 885 €
COVED LOT 1	COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	21/06/2033	5 531 558 €
SEPUR LOT 2	SEPUR	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans	03/04/2033	4 787 899 €
VEOLIA LOT 3	VEOLIA	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	03/04/2033	153 586 €
ALCHIMISTES LOT 3	ALCHIMISTES	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	03/04/2033	78 499 €
SOUS TOTAL COLLECTE					13 296 947 €
PRE-COLLECTE					
BLARD ENVIRONNEMENT		Fourniture, livraison de conteneurs aériens	M22016	28/03/2026	510 543 €
PTL		Fourniture et livraison de sacs à déchets - OMR et DMR	M23063 lot 1	12/07/2027	264 189 €
PTL		Fourniture et livraison de sacs à déchets - DMV	M23064 lot 2	12/07/2027	107 485 €
UGAP		Achat de bacs	HORS MARCHÉ		780 587 €
SULO France		Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	ACCORD CADRE 4 ans - M21167	05/12/2025	88 546 €
COLLECTAL		Fourniture et livraison de corbeilles à compaction solaire	AO - M22105	29/11/2026	73 620 €
LE BAIL	LE BAIL	Reconditionnement de conteneurs d'apport volontaire	HORS MARCHÉ		29 990 €
UGAP	UGAP	Fourniture, livraison d'abris et de conteneurs enterrés	HORS MARCHÉ		428 728 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE					2 283 688 €
GARAGE					
UGAP	UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHÉ		3 510 558 €
HYDRAUNORM	HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHÉ		43 672 €
RAGUES ROUEN		Fourniture de pièces détachées pour véhicules VL,VUL, PL	M2167 - TERMINE	08/03/2025	2 432 €
HAUTOT & FILS		Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHÉ		9 799 €
GARAGE PREVOST	GARAGE PREVOST	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	M23057	10/07/2027	23 209 €
NORMANDIE HYDRAULIQUE	NORMANDIE HYDRAULIQUE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	A21109	26/09/2025	2 854 €
ROUEN TRUCKS NORMANDIE	ROUEN TRUCKS NORMANDIE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	M23057	10/07/2027	65 425 €
EASYVOIRIE	EASYVOIRIE	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHÉ		11 256 €
FAUN ENVIRONNEMENT	FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		2 665 €
GENIE FLEXION	GENIE FLEXION	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		3 718 €
SEMAT	SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		629 €
NORMANDY DIESEL	NORMANDY DIESEL	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		2 958 €
S2MH	S2MH	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		6 738 €
LAGUERRE PNEUS	LAGUERRE PNEUS	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	C24086	26/08/2029	121 508 €
FAUN ENVIRONNEMENT	FAUN ENVIRONNEMENT	Fourniture de 2 grues	M24110	19/09/2027	520 900 €
FAUN ENVIRONNEMENT	FAUN ENVIRONNEMENT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	C24128	10/12/2029	88 119 €
GENIE FLEXION	GENIE FLEXION	Réparations sur équipements hydrauliques sur BOM	F25080	12/06/2026	2 395 €
TERBERG MATEC	TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	C24130	11/12/2029	7 497 €
SEMAT	SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	C24129	11/12/2029	71 649 €
RAGUES ROUEN	RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHÉ		23 875 €
UGAP	UGAP	Contrats de maintenance BOM électriques	HORS MARCHÉ		33 008 €
SOUS TOTAL GARAGE					4 554 864 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS					
ELIS NORMANDIE	ELIS NORMANDIE	Location des EPI	M22099	07/11/2026	88 223 €
RG France		Achats des EPI pour la tête, travail en hauteur et EPI catégorie III	Appel d'offre 4 ans - M2110 LOT 1 - TERMINE	01/03/2025	357 €
SRVP		Achats des EPI pour les mains	Appel d'offre 4 ans - M2111 LOT 2 - TERMINE	01/03/2025	22 476 €
SRVP		Achats des EPI pour les pieds	Appel d'offre 4 ans - M2112 LOT 3A - TERMINE	01/03/2025	6 656 €
COTY		Achats des EPI pour les pieds "chaussures rieur"	Appel d'offre 4 ans - M2113 LOT 3B - TERMINE	26/08/2025	9 788 €
SRVP		Achats des EPI pour les vêtements de travail	Appel d'offre 4 ans - M2115 LOT 4 - TERMINE	01/03/2025	3 682 €
CLS		Géolocalisation	Appel d'offre 4 ans - M2183	02/05/2025	42 226 €
MAIRIE DE ROUEN		Convention prestations véhicules	convention		43 427 €
SRVP	SRVP	Achats des EPI	HORS MARCHÉ		35 098 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS					251 933 €
TOTAL					20 387 432 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

Intitulé	Montants 2024
SOUTIEN OCAD3E	214 148 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	33 433 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	432 693 €
REVERSEMENT DECHETS METALLIQUES	319 816 €
SUBVENTION FONDS VERT BOM ELECTRIQUES	87 423 €
SUBV FONDS VERTS PROJET BIODECHETS	328 909
AMI RESTAURATION	5 671 €
TOTAL	1 422 093 €

Comptabilité Analytique : Matrice ComptaCoût®

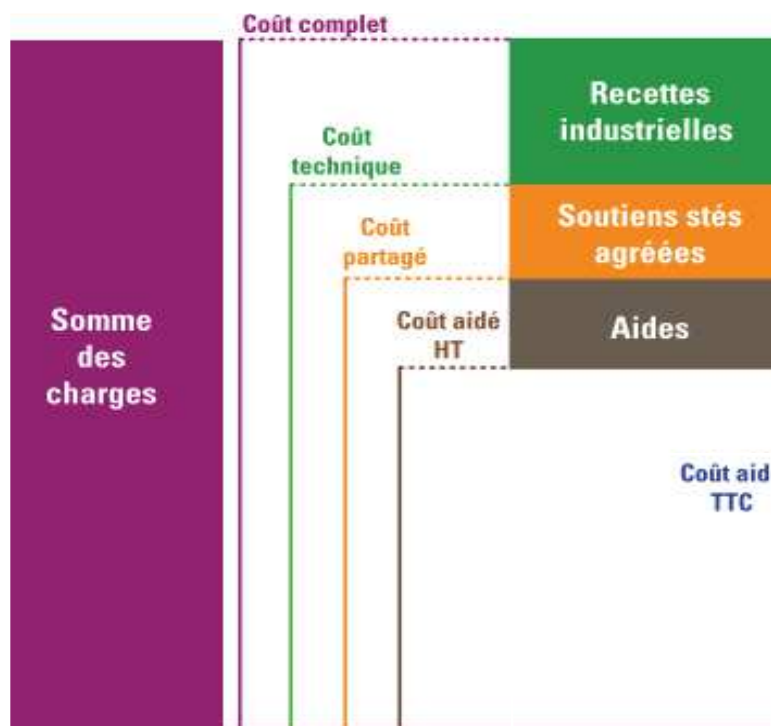
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode ComptaCoût® conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode ComptaCoût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opérations de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale SINOE® Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchets dans la dépense, afin de déterminer des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

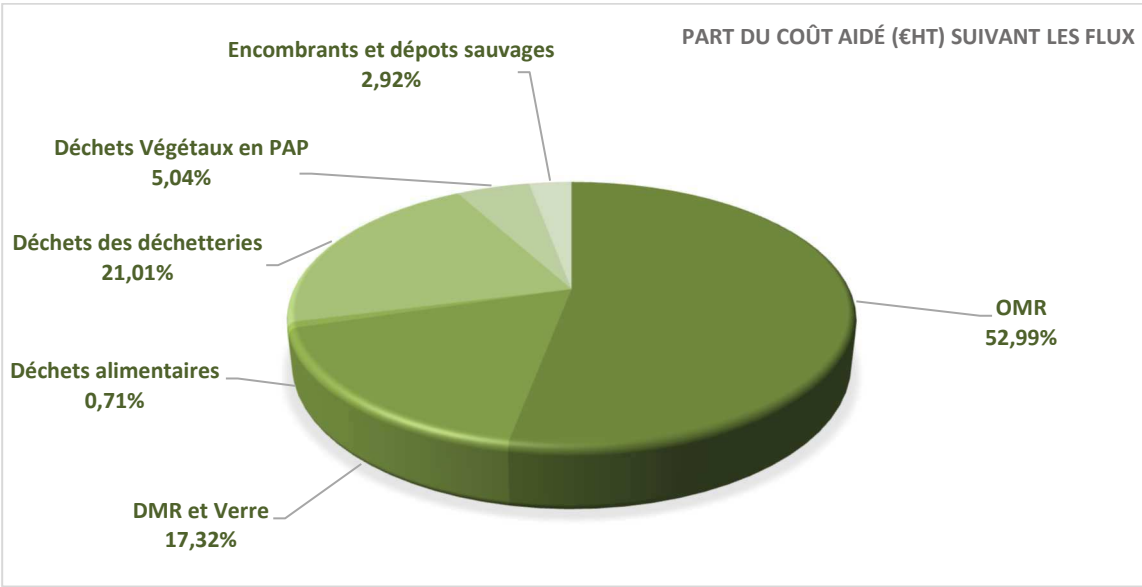
Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchets selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Coût des différents flux de déchets

Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2025	OMR	DMR et Verre	Déchets alimentaires	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts Sauvages	TOTAL
Coût aidé HT	32 077 140 €	10 486 528 €	432 688 €	12 719 285 €	3 052 383 €	1 768 098 €	60 536 122 €



La part des ordures ménagères est la plus importante, compte tenu des tonnages collectés. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à favoriser un meilleur tri, puisque la gestion des emballages recyclables est moins coûteuse que le traitement des OMR.

En 2025, la Métropole a poursuivi la collecte des déchets alimentaires pour les professionnels volontaires inscrits en redevance spéciale incitative et a poursuivi le déploiement de la collecte séparée en apport volontaire pour les usagers, sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly.

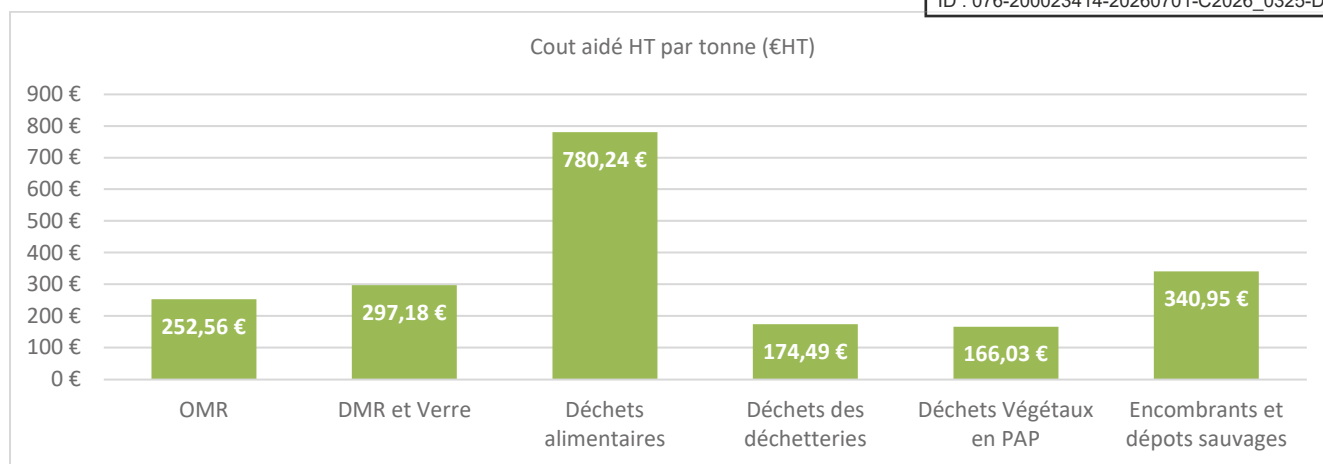
Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

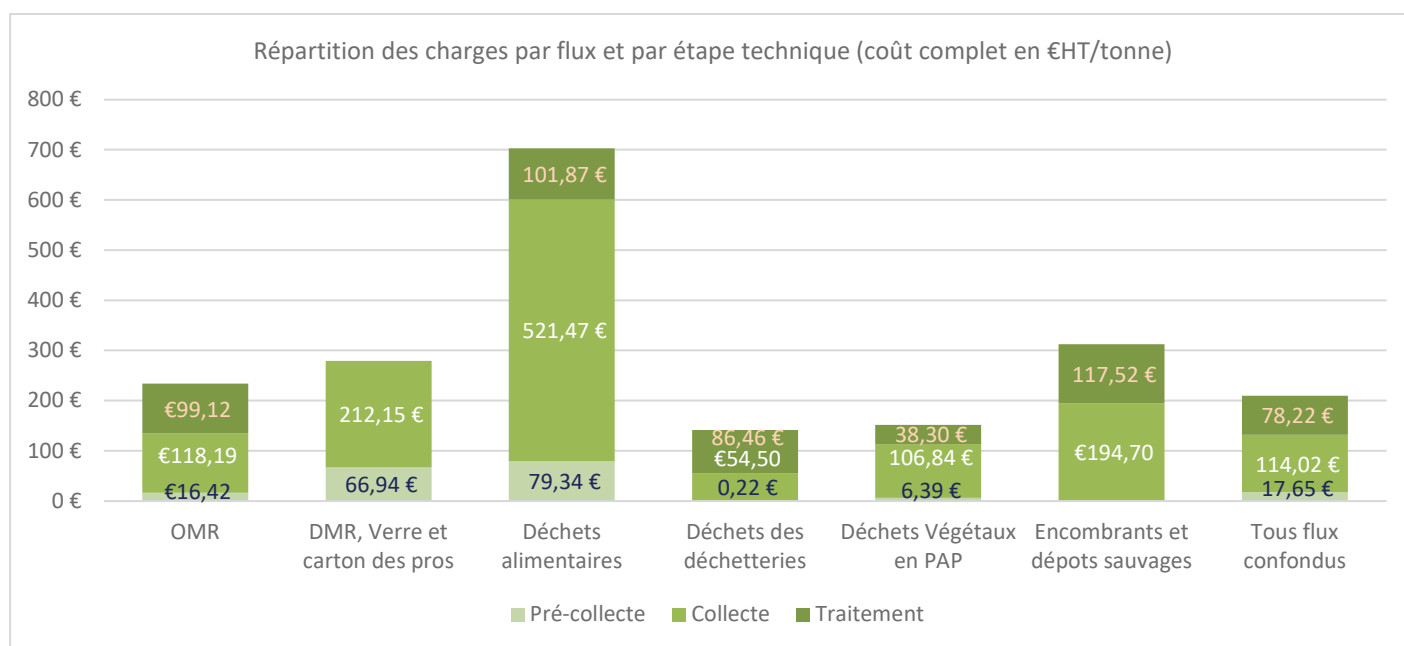
Publié le

ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE



Le bilan à la tonne des flux sélectifs est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

Le coût aidé par tonne pour les déchets alimentaires est significatif ; en lien avec la mise en place de cette nouvelle collecte (investissement en équipement, organisation des collectes, sensibilisation et communication auprès des usagers).



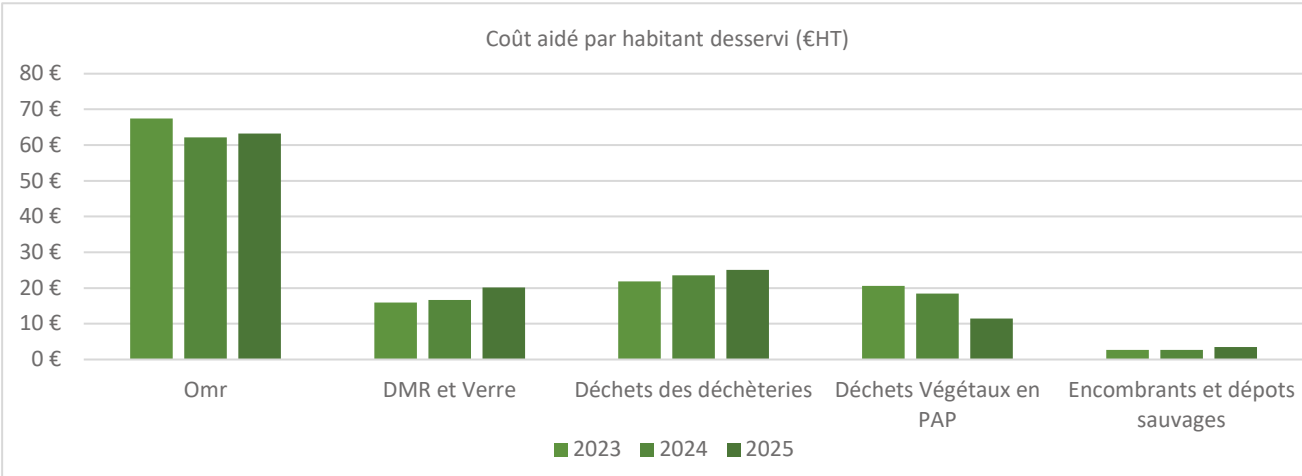
La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchetteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchetteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir dont le coût de traitement est plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte plus de 2 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchetteries. Le dépôt de gravats en déchetterie entraîne un surcoût de dépollution lié à la présence éventuelle de déchets amiantés mélangés. Ce surcoût est de 208 233 € HT pour l'année 2025.

Evolution des coûts

Evolution des coûts aidés HT par flux en €/HT/habitant desservi

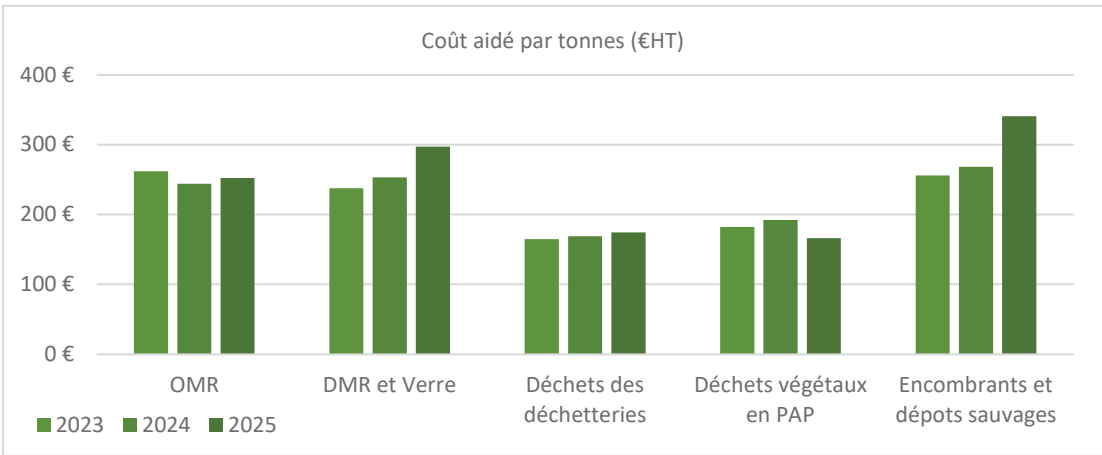
Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2023	67,40 €	15,89 €	21,81 €	20,61 €	2,68 €
2024	62,15 €	16,64 €	23,55 €	18,44 €	2,63 €
2025	63,19 €	20,13 €	25,06 €	11,49 €	3,48 €

Il est à noter que le montant cumulé de l’ensemble des flux diffère du coût à l’habitant tous flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d’habitants réellement desservis : pour la collecte des déchets végétaux (265 683 habitants), pour la collecte des déchets alimentaires (53 935 habitants) et pour les déchets des déchetteries (525 751 habitants).



Evolution des coûts aidés €HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets Alimentaires	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2022	241,45 €	224,54 €	465,97 €	159,74 €	178,71 €	245,78 €
2023	261,89 €	237,65 €	528,56 €	164,75 €	182,11 €	256,00 €
2024	244,11 €	253,18 €	634,64 €	168,87 €	192,37 €	268,51 €
2025	252,56 €	297,18 €	780,24 €	174,49 €	166,03 €	340,95 €



Pour l’année 2025, le coût de traitement est en évolution sur l’ensemble des flux.
A noter pour le flux DMR, une modification de comptabilisation dans la matrice des coûts de l’ADEME en 2025 ; les refus sont maintenant intégrés au flux DMR et non plus au OMR, ce qui explique l’évolution entre 2024 et 2025.

Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €
2021	109,84 €
2022	110,83 €
2023	117,11 €
2024	114,28 €
2025	119,25 €



En 2025, le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux s'élève à 119,25 € par habitant, contre 114,28 € en 2024, soit une augmentation de 4,97 € (+4,35 %). Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs :

- L'augmentation des frais de traitement des déchets ;
- La mise en place du nouveau marché de collecte, à carburation électrique plus coûteuse.

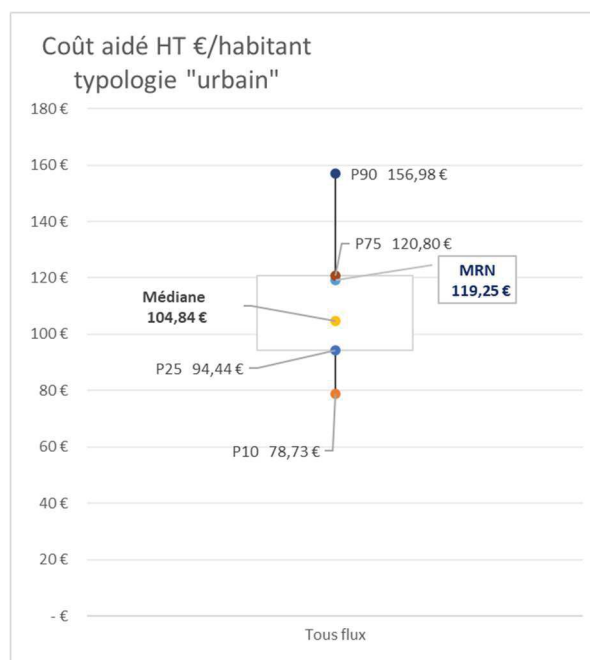
Par ailleurs, le nouveau marché de collecte, le déploiement de la collecte des déchets alimentaires et l'acquisition de véhicules électriques en régie contribuent également à cette progression du coût.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de 80 % des collectivités à dominante urbaine, entre 78,73 € et 156,98 € par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel.

La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie.

**Données issues du Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - Données 2022 sur la typologie « urbaine ».*



Lecture des valeurs du graphique :

P10 : 10 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P25 : 25 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Médiane : valeur pour laquelle 50 % des collectivités de l'échantillon ont des coûts inférieurs et 50 % des collectivités ont des coûts supérieurs

P75 : 75 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P90 : 90 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 076-200023414-20260701-C2026_0325-DE



Métropole Rouen Normandie

108 allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59